

Contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique



Bilan mi-parcours

Juillet 2009



SY.M.A.S.O.L.

ZAI la Tuilerie – 110, chemin des Mouilles
74550 PERRIGNIER

Tél : 04.50.72.52.04 Fax : 04.50.72.17.48

S O M M A I R E

1. OBJECTIF DU RAPPORT	5
2. LE CONTRAT DE RIVIERES DU SUD-OUEST LEMANIQUE - RAPPEL.....	6
2.1 Caractéristiques générales du bassin versant	6
2.2 Le Contrat de rivières.....	8
2.3 Déclinaison des objectifs en opérations	10
3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERES.....	14
4. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DES TROIS PREMIERES ANNEES DE REALISATION PAR VOLET (2006 – 2008)	17
4.1 A1 - Lutter contre la pollution domestique.....	17
4.2 A2 – Lutter contre la pollution agricole	20
4.3 A3 – Lutter contre la pollution industrielle.....	21
4.4 B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques.....	23
4.5 B2 – Assurer la protection des biens et des personnes face aux risques d’inondation.....	31
4.6 B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau.....	36
4.7 C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques	38
4.8 C2 - Assurer la mise en œuvre des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire Chablais....	41
4.9 C3 - Définir une stratégie foncière	42
4.10 C4 - Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi.....	42
5. BILAN FINANCIER GLOBAL	46
5.1 Bilan Financier global par volet	46
5.2 Bilan des participations financières	48
5.3 Consommation de l'enveloppe de la Région.....	50

6. ACHEVEMENT DU CONTRAT (2009 – 2012)	51
6.1 Volet A	51
6.2 Volet B	52
6.3 Volet C	54
6.4 Synthèse de la programmation 2009 – 2012	55
7. TABLEAU DE BORD	57
7.1 Les indicateurs de suivi	57
7.1.1 Définition.....	57
7.1.2 Critères de sélection	57
7.1.3 Protocole technique de suivi des actions	58
8. CONTRIBUTION DU CONTRAT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURE	59
9. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES	60
10. ANNEXES	62

1. OBJECTIF DU RAPPORT

Le contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique a été signé le 19 janvier 2006 pour une durée de 6 ans. Son budget prévisionnel est de 28 millions d'euros.

Compte tenu de l'ampleur des opérations, pas moins de 110 actions, le Comité National d'Agrément du 14 octobre 2005 a demandé à la structure porteuse de la procédure (SYMASOL) de réaliser un bilan à mi-parcours ; objet du présent rapport.

En préambule, le rapport propose une synthèse du contexte local et des caractéristiques du bassin versant du sud-ouest lémanique ainsi que le rappel des objectifs et leurs déclinaisons en actions (chap.2).

Ensuite, le bilan à mi-parcours est exposé. Il rend compte du niveau de réalisation du contrat, tant sur le plan technique que financier (chap. 4 et 5) :

- sur le plan technique, l'objectif est de présenter la nature des opérations engagées et leur cohérence.
- sur le plan financier, il s'agit de dresser un bilan des montants engagés au sein des 14 thèmes, en précisant la part des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers.

Ce rapport propose ensuite une esquisse de programmation pour la période 2009-2012, élaborée à l'occasion du Comité de Rivières de novembre 2008 (chap. 6).

Le chapitre 7 dévoile enfin les grandes lignes d'un tableau de bord et présente quelques indicateurs d'évaluation recueillis auprès de l'étude régionale menée en 2006.

Enfin, une conclusion générale et les perspectives de "l'après contrat" viendront clore ce document.

2. LE CONTRAT DE RIVIERES DU SUD-OUEST LEMANIQUE - RAPPEL

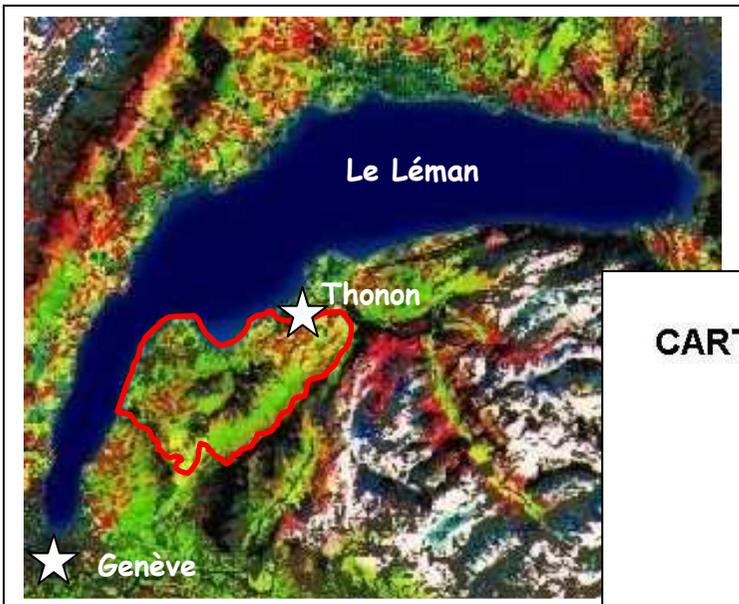
2.1 Caractéristiques générales du bassin versant

La zone comprise entre l'Hermance et le Pamphiot détermine un espace de 226 km² entre les préalpes du Chablais et le lac Léman. Région privilégiée par la nature au contact de la moyenne montagne et du plus grand lac européen, elle a subi de fortes atteintes environnementales en raison de l'urbanisation croissante et de l'insuffisance des mesures de protection : le Contrat de rivières répond donc à un enjeu de grande importance pour restaurer la qualité des rivières et de ce fait celle du lac Léman, protéger la ressource en eau et maîtriser l'écoulement des crues.

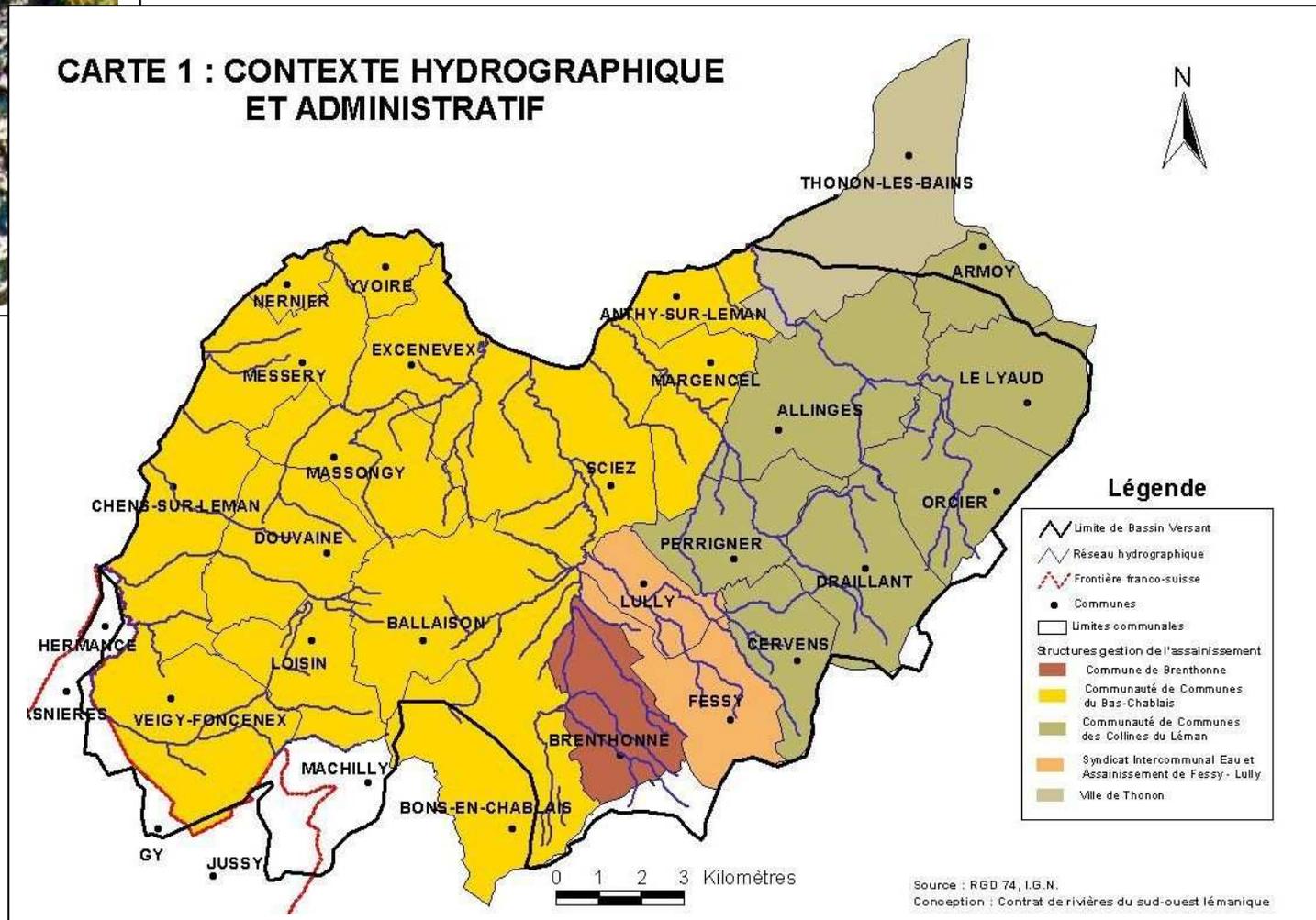
L'eau est omniprésente dans le paysage et dans la vie locale. Le Léman constitue un pôle économique et d'activités touristiques liées à l'eau important. Les localités de ce secteur géographique sont souvent associées aux eaux minérales de Thonon et d'Evian de renommées internationales. Plus modestement, chaque hameau de village dispose d'une ou de plusieurs fontaines dont il maintient le fonctionnement. Les ruisseaux sont nombreux et sont intimement liés à l'histoire de la région : ils ont constitué les limites communales, ont été dérivés pour des moulins ou les douves d'un château..

La région lémanique connaît une forte pression urbaine avec tous les impacts que cela engendre sur les milieux aquatiques : anthropisation des cours d'eau (busage, chenalisation...), pollution des eaux, risques d'inondation accrus, remblaiement de zones humides...

Les communes de la rive sud-ouest du Léman (29 communes dont 4 sur Suisse) se sont portées volontaires pour la mise en œuvre d'une gestion concertée à l'échelle du bassin versant des affluents du Léman par la mise en place d'un Contrat de rivières. Douze cours d'eau (qui représentent plus de 80 km de cours d'eau principaux), tous affluents du lac Léman, sont concernés (d'est en ouest) : le Pamphiot, les Fossaux, le Redon, le Dronzet, le Foron, le Vion, le Mercube, les Dumonts, les Pâquis, la Vorze, les Léchères et l'Hermance, transfrontalière car une partie de son bassin versant se situe sur le territoire du Canton de Genève.



CARTE 1 : CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF



2.2 Le Contrat de rivières

Approuvé le 14 octobre 2005, par l'ensemble des membres du Comité National d'Agrément, et signé officiellement par l'ensemble des partenaires le 19 janvier 2006, le contrat de rivières est mis en œuvre par le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique, le SYMASOL. Cette structure est composée de quatre collectivités : les communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, le Syndicat d'eau et d'assainissement de Fessy-Lully et la commune de Brenthonne. L'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, la région Rhône-Alpes et le Conseil général de Haute-Savoie pour l'essentiel apportent une aide financière à hauteur de 50 % pour la réalisation d'actions concrètes sur le territoire.

Le contrat de rivières du sud-ouest lémanique, c'est :

- un territoire de 226 km²,
- 12 affluents du Léman pour un linéaire proche de 180 kms,
- 180 zones humides réparties sur le territoire,
- 29 communes engagées (dont 4 genevoises),
- 110 actions
- 30 000 habitants permanents

Le périmètre du SYMASOL représente une unité cohérente qui englobe les bassins versants du Pamphiot, du Redon, du Foron, du Vion et de l'Hermance qui s'étendent de Thonon-les-Bains à Genève..

D'un montant de 28 millions d'euros hors taxe, le contrat de rivières est un programme d'actions établi sur 6 ans qui vise la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Il offre une vision globale et permet notamment la concertation entre communes amont et communes aval pour régler les problématiques de gestion des eaux.

2.2 Rappel des grands objectifs

Les objectifs du Contrat de rivières s'inscrivent dans une logique globale destinée à fournir un cadre d'actions orienté vers une gestion durable de l'eau en tenant compte des différents usages et enjeux liés à l'écosystème aquatique.

Ils visent autant à poursuivre les efforts déjà entrepris qu'à développer des actions nouvelles ou à transformer certaines pratiques liées à l'eau dans le respect de la réglementation et en tenant compte des particularités locales des bassins versants.

A travers l'approche globale du bassin versant et des différents enjeux liés aux cours d'eau, le Contrat de rivières constitue un outil de planification cohérent pour appréhender simultanément les problématiques liées à la qualité des eaux (volet A), à la revalorisation du milieu aquatique (volet B1), à la protection des personnes et des biens face au risque inondation (volet B2) et à la gestion globale de la ressource en eau (volet B3).

Il offre également le moyen d'inscrire à long terme des actions d'accompagnement en matière de communication, de coordination, et de suivi (volet C).

Le présent contrat comprend cinq volets principaux, déclinés en 14 thèmes :

Volet A : Améliorer la qualité de l'eau

- A1 – Lutter contre la pollution domestique
- A2 – Lutter contre la pollution agricole
- A3 – Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles

Volet B1 : Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques

- B1.1 - Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- B1.2 - Réhabiliter les potentiels piscicoles et écologiques des milieux aquatiques

Volet B2 : Assurer la protection des personnes et des biens face aux risques naturels

- B2.1 – Prévenir les risques d'inondation
- B2.2 – Limiter l'impact des eaux pluviales en zone urbaine
- B2.3 – Préserver les zones d'expansion des crues

Volet B3 : Gérer de façon globale la ressource en eau

- B3.1 – Mettre en œuvre une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- B3.2 – Promouvoir une utilisation rationnelle de la ressource en eau

Volet C : Communication, Coordination et Suivi

- C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques
- C2 – Assurer la mise en œuvre des actions du contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire du Chablais (PLU, SCOT...)
- C3 – Définir une stratégie foncière
- C4 – Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été défini.

2.3 Déclinaison des objectifs en opérations

Le **tableau 1** ci-après rappelle le constat fait sur l'état des milieux aquatiques du territoire, les objectifs déclinés en lien avec ce constat et les actions qui seront mises en œuvre pour y répondre.

Tableau 1

Constat	Objectif	Action	Montants
Volet A : Améliorer la qualité des eaux superficielles			
Qualité bactériologique mauvaise Qualité physico-chimique moyenne Pollution domestique sur l'amont (Pamphiot, Redon, Foron) Pollution domestique ponctuelle (Vion, Hermance, cours littoraux) Facteurs limitants à la vie piscicole : qualité des eaux (Pamphiot, Redon, Foron, Hermance)	A1 Lutter contre la pollution domestique	Construction de réseaux de transport des eaux usées Amélioration/construction de systèmes de traitement Réalisation de zonages d'assainissement autonome	15 275 103 € HT
Qualité bactériologique mauvaise Qualité physico-chimique moyenne Teneurs en pesticides importantes sur l'ouest du territoire Pollution agricole liée aux élevages Pollution agricole liée aux cultures (Vion, Hermance)	A2 Lutter contre la pollution agricole	Inventaire des parcelles à risques vis-à-vis de l'abreuvement des animaux dans le lit du cours d'eau puis mise en place de solutions alternatives Identification des parcelles à risques puis actions de protection et de modification des pratiques pour limiter l'érosion des parcelles agricoles	124 500 € HT

<p>Qualité physico-chimique moyenne Teneurs en métaux inquiétantes Pollution des activités, décharges, plateformes de ruissellements</p>	<p style="text-align: center;">A3</p> <p style="text-align: center;">Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles</p>	<p>Etude précise pour la gestion et le traitement des EP sur la ZA de Marclaz et mise en œuvre des travaux Mise en place de glissières de protection le long du Pamphiot Etude diagnostic des décharges du territoire Réhabilitation de la décharge de Messery Diagnostic des entreprises susceptibles d'apporter une pollution métallique aux cours d'eau</p>	<p>767 410 € HT</p>
<p>Volet B : Mise en valeur des milieux aquatiques et gestion globale de la ressource en eau</p>			
<p>Manque d'entretien des berges généralisé Bonnes potentialités piscicoles sur les cours du Pamphiot, Redon et Foron avec des embouchures essentielles pour la reproduction de la truite lacustre Facteurs limitants à la vie piscicole : obstacles (Pamphiot, Redon) Présence de zones humides d'intérêts patrimonial et socio-économique avec un manque de gestion mais des volontés locales Milieu rivulaire isolé, difficilement accessible et peu intégré au cadre de vie des habitants Cours d'eau dégradés en milieu urbain Rôle écologique des cours d'eau en relation avec l'activité agricole non valorisé</p>	<p style="text-align: center;">B1</p> <p style="text-align: center;">Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques</p>	<p>Mise en place d'un plan de gestion des boisements de berges et du bois mort Réalisation de travaux visant à améliorer l'alimentation en eau des zones humides Aménagements piscicoles visant à améliorer la circulation des poissons Aménagements de sentiers de découverte et de sensibilisation le long de cours d'eau et à l'intérieur de zones humides Renaturation de cours d'eau Réengraissement, stabilisation de lits de cours d'eau Identification des parcelles agricoles à risque vis-à-vis du ruissellement. Définition et mise en œuvre d'aménagements et de bonnes pratiques relatifs à l'assolement, l'organisation des rotations et au travail du sol des exploitations. Aménagement et gestion de zones humides pour leur rendre leur rôle hydraulique Restauration du patrimoine bâti lié à l'eau Protection des zones humides d'importance hydraulique Restauration et gestion de zones humides</p>	<p>5 347 835 € HT</p>

<p>Arrivées d'eau en zones urbaines combinées à des risques d'embâcles importants, d'où risque pour la protection des biens et personnes</p> <p>Urbanisation : imperméabilisation des sols qui entraîne une montée rapide des eaux</p> <p>Rôle écrêteur considérable des zones humides mais qui ne jouent pas toujours leur rôle (Hermance)</p> <p>Ouvrages sous-dimensionnés</p>	<p>B2</p> <p>Assurer la protection des biens et des personnes</p>	<p>Etude de schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle des 12 bassins versants</p> <p>Réfection de seuils</p> <p>Stabilisation de berges en techniques végétales</p> <p>Réalisation d'aménagements hydrauliques : risbermes, fosses de dissipation, canal de décharge, pièges à matériaux</p> <p>Remplacement de ponts</p> <p>Favorisation du rôle écrêteur de zones humides (bassins du Pamphiot, Redon, Foron, Hermance)</p> <p>Réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales (Messery, Bons)</p> <p>Création de zones de rétention des eaux</p> <p>Enherbement des vignes</p>	<p>4 834 187 € HT</p>
<p>Vulnérabilité de la ressource en eau du fait de pollutions domestiques, agricoles, pollution par les eaux pluviales (secteurs urbains) et risques de pollutions industrielles</p> <p>Prélèvements en eau en concurrence avec le débit d'étiage du Pamphiot, Redon, Foron, Vion et Léchères</p> <p>Facteurs limitants à la vie piscicole : débits d'étiage (Pamphiot, Hermance)</p> <p>Effets de l'urbanisation : eaux usées qui ne retournent plus au milieu naturel, eaux pluviales qui ne sont plus infiltrées</p>	<p>B3</p> <p>Gérer de façon globale la ressource en eau</p>	<p>Création d'un Observatoire de la ressource en eau pour un suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux associés</p> <p>Réduction des fuites sur les réseaux A.E.P.</p> <p>Retour des eaux de captages au milieu naturel et prise en compte des zones humides dans les autorisations de captages</p> <p>Amélioration des connaissances sur les ressources exploitées pour l'A.E.P.</p>	<p>373 000 € HT</p>

Volet C : Communication, coordination et suivi

<p>Population peu sensibilisée à l'importance des milieux aquatiques (grand public, scolaires...)</p> <p>Mais communication amorcée par le contrat de rivières dans sa phase préalable</p>	<p style="text-align: center;">C1</p> <p style="text-align: center;">Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques</p>	<p>Réalisation d'un plan de communication et d'information</p> <p><u>public cible</u> : grand public, riverains, scolaires, élus</p> <p><u>outils</u> : plaquettes, lettres, signalétique, dossier pédagogique, visites de terrain, exposition, manifestations, réunions publiques</p>	<p>237 950 € HT</p>
<p>Manque de considération des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme</p>	<p style="text-align: center;">C2</p> <p style="text-align: center;">Assurer la mise en œuvre des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire Chablais (SCOT, PLU...)</p>	<p>Protection réglementaire des cours d'eau dans les P.L.U. et le SCOT du Chablais</p> <p>Prise en compte et protection des zones humides dans les différents documents d'urbanisme</p> <p>Délimitation et protection des zones inondables dans les P.L.U. et le SCOT – PPRi</p>	<p>/</p>
<p>Manque de maîtrise foncière des milieux aquatiques par les collectivités</p> <p>Toutefois : plusieurs berges de cours d'eau classées en zone boisée classée au POS ou PLU</p>	<p style="text-align: center;">C3</p> <p style="text-align: center;">Définir une stratégie foncière</p>	<p>Acquisitions foncières d'une bande naturelle le long des cours d'eau</p> <p>Acquisitions foncières en vue de la réalisation d'aménagements hydrauliques, de travaux de valorisation des cours d'eau (renaturation, sentiers...) ou de la gestion de zones humides</p>	<p>/</p>
<p>Animation et coordination du contrat par une chargée de mission et un assistant technique</p> <p>Etat des lieux des milieux aquatiques réalisé dans la phase d'élaboration du contrat (qualité des eaux, piscicole, hydraulique, ressource en eau, zones humides, paysage...)</p> <p>Etablissement d'un programme d'actions</p>	<p style="text-align: center;">C4</p> <p style="text-align: center;">Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi</p>	<p>Animation et coordination du contrat : maintien des postes de chargée de mission et d'assistant technique</p> <p>Mise en place d'un programme de suivi (qualité des eaux, piscicole, débits, températures)</p> <p>Réalisation d'une étude bilan sur le déroulement et les résultats de la mise en œuvre de la procédure</p>	<p>796 460 € HT</p>
TOTAL GENERAL			27 756 445

3. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIERES

SYMASOL

Le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique a été créé le 9 janvier 2006 pour porter la phase de mise en œuvre des actions du contrat de rivières.

Son organe décisionnel, le comité syndical, est composé de 16 délégués. Le SYMASOL emploie 4 personnes réparties d'une part au sein de la cellule administrative qui gère notamment les paiements et les subventions et d'autre part, au sein de la cellule technique chargée d'animer les comités techniques.

Comité de rivières

La composition du Comité de rivières a été définie par l'arrêté préfectoral du 7 août 2001 et modifié par arrêté DDAF du 9 novembre 2006. Il est présidé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral et se réunit au moins une fois par an.

Son secrétariat est assuré par le SYMASOL.

Ses missions sont les suivantes :

- constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau (à cette fin, ses réunions pourront être élargies au-delà de la composition définie par le Préfet),
- apprécier l'état d'avancement du contrat, valider le programme annuel,
- proposer des orientations,
- contrôler la bonne exécution du contrat.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage assure les missions suivantes :

- examiner la programmation annuelle des actions,
- préparer les séances du Comité de rivières et notamment le bilan technique et financier annuel d'avancement du contrat (en proposant éventuellement des présentations et interventions thématiques).

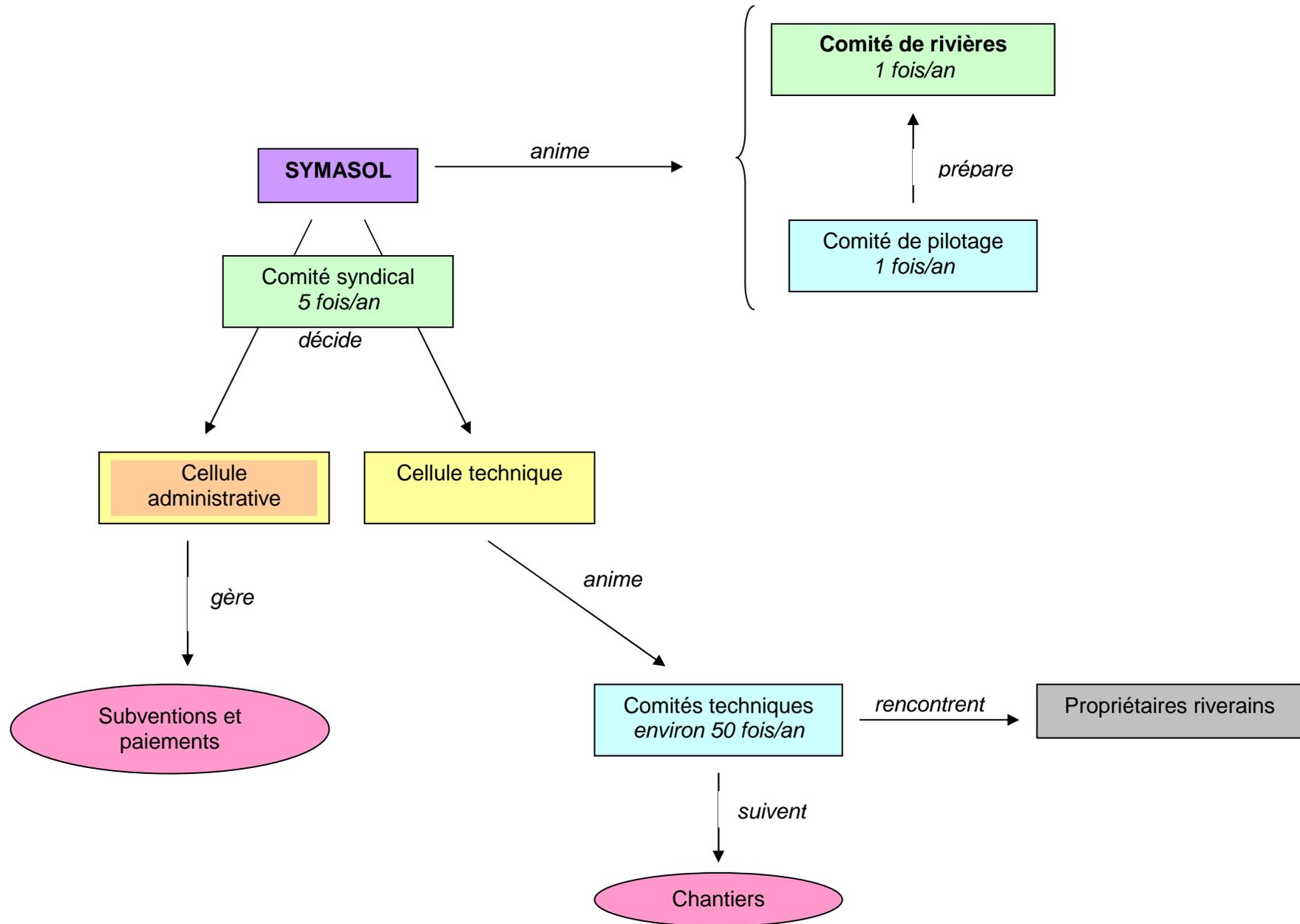
Son secrétariat est assuré par le SYMASOL.

Comités techniques

Des comités techniques ou groupes de travail constitués en fonction des besoins assurent le suivi de la réalisation des études et des travaux, en élaborent les cahiers des charges et en valident les résultats techniques. Dans chaque comité technique sont représentés la Région, le Département, l'Agence de l'Eau (s'ils participent au financement), la collectivité associée dans le cadre du contrat, la DIREN, la MISE et la DDAF. D'autres membres sont invités en fonction de la thématique (pêcheurs, chasseurs, naturalistes, propriétaires riverains, autres services de l'Etat...).

Le diagramme ci-après explicite les moyens de mise en œuvre du contrat de rivières.

Diagramme : Moyens de mise en œuvre du contrat de rivières



4. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DES TROIS PREMIERES ANNEES DE REALISATION PAR VOLET (2006 – 2008)

Ce bilan vise à comparer ce qui a été « **engagé** » sur la période 2006-2008 avec ce qui est inscrit *stricto sensu* dans le document contractuel de juillet 2005 sur la même période (le bilan n'est donc pas ajusté au montant global du contrat mais sur cette période donnée – mi-parcours). Le bilan global du contrat (chapitre 5) prendra en compte l'ensemble de la programmation du contrat pour visualiser l'état d'avancement des réalisations à mi-parcours par rapport à l'enveloppe global par volet. On entend par « engagée » toute opération terminée, en cours ou ayant fait l'objet d'une décision d'aide.

Chaque volet est représenté par son code de couleur conformément au **tableau 1**. Les **cases vertes** correspondent aux actions (travaux) **terminées**, les **cases jaunes** aux actions **anticipées** et les **cases rouges** aux actions **différées**, voire pour certaines **annulées**.

Ce bilan met notamment en relief la nature des opérations, le taux d'engagement par volet pour l'aspect financier (et par maître d'ouvrage) ainsi que le taux d'avancement pour clarifier l'aspect technique. Pour en améliorer la lisibilité, il est présenté par sous-volets ou thèmes et les éléments de détails (financements des partenaires...) sont consignés dans les tableaux de l'**annexe 1**.

4.1 A1 - Lutter contre la pollution domestique

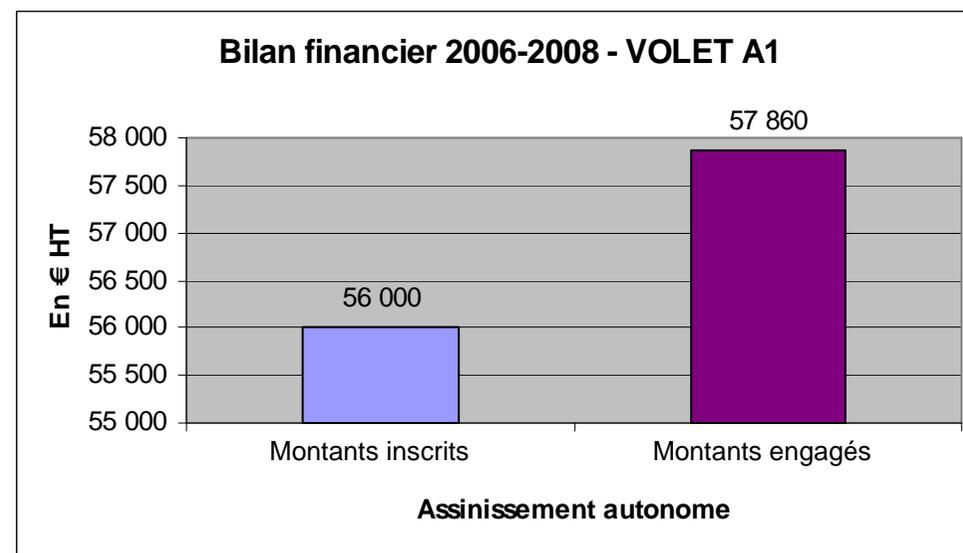
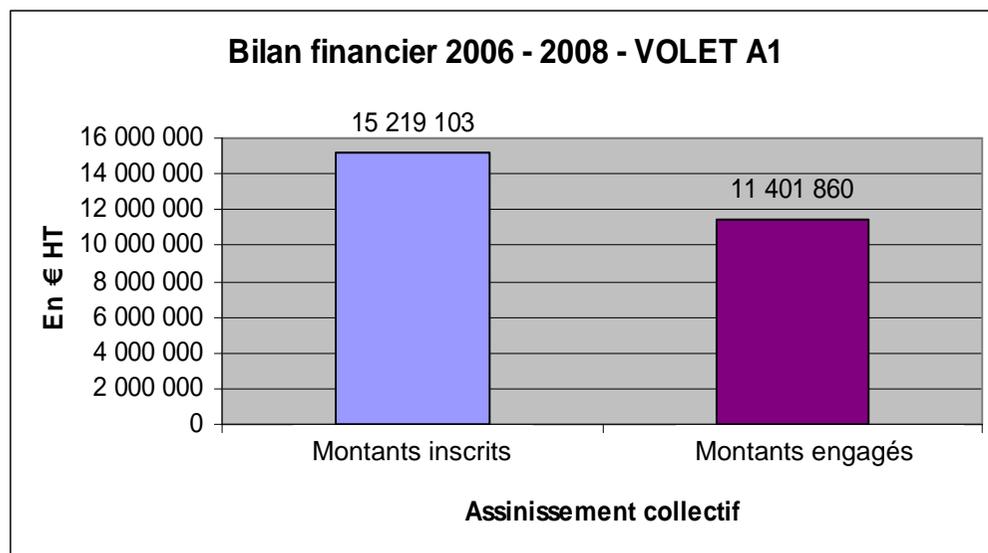
L'objectif d'amélioration de la qualité des eaux revêt un intérêt fondamental dès lors qu'il vise à accroître sensiblement la valeur des milieux aquatiques tant sur le plan biologique qu'en terme d'image de la rivière.

La reconquête de la qualité des eaux constitue un signe fort de la capacité des acteurs locaux à organiser le développement socio-économique de leur territoire dans un souci de préservation durable de l'environnement.

Il s'agit en cela de répondre aux exigences du SDAGE et de la CIPEL en matière de lutte contre les différentes formes de pollution en visant plus particulièrement une réduction sensible des apports aux rivières. Les objectifs du contrat de rivières en matière de qualité d'eau tendent également à garantir les différents usages liés à la rivière, notamment la baignade aux zones d'embouchure et la vie piscicole.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

A1	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT) pour 2006-2008	Montants engagés sur 2006 - 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
A1-1-C	Thonon	Construction de réseaux de transport des eaux usées	1 038 000	1 090 527	106 %	100 %
A1-2-C	CC du Bas-Chablais	Construction de réseaux de transport des eaux usées	6 700 000	6 756 525	100 %	90 %
A1-3-C	CC Collines du Léman	Construction de réseaux de transport des eaux usées	3 443 260	2 440 667	71 %	60 %
A1-4-C	SIEA Fessy-Lully	Construction de réseaux de transport des eaux usées	777 670	814 329	105 %	100 %
A1-5-C	Brenthonne	Construction de réseaux de transport des eaux usées	737 160	241 952	33 %	75 %
A1-2-AA	CC du Bas-Chablais	Réalisation des zonages d'assainissement autonome	14 000	22 695	162 %	100 %
A1-1-AA	CC Collines du Léman	Réalisation des zonages d'assainissement autonome	35 000	30 248	86 %	100 %
A1-3-AA	Brenthonne	Réalisation des zonages d'assainissement autonome	7 000	4 917	70 %	100 %
TOTAL VOLET A1			15 275 103	11 401 860	75 %	



Avec **11.4 M€** d'opérations engagées, le Contrat affiche un taux de réalisation de **75 %**.

Les opérations engagées sont conformes aux objectifs affichés dans les fiches actions.

La communauté de communes du Bas-Chablais affiche un taux d'avancement de 90 % en matière d'assainissement collectif. Les réseaux structurants prévus sur 2006-2008 ont été réalisés mais la 3^{ème} tranche de la Presqu'île n'est pas finalisée. Les travaux sur certains secteurs prioritaires en terme de transport ont par contre été anticipés (secteurs sur les communes de Chens/Léman, Excenevex et Veigy-Foncenex).

La commune de Brenthonne est toujours en réflexion sur la mise aux normes de sa lagune, ce qui explique les seulement 33 % d'engagement financier (pour 75 % d'avancement), la reprise de l'aménagement de la lagune étant prévu à hauteur de 500 000 € HT.

Globalement les programmations avancent au rythme prévu mais avec des modifications dans les priorités d'intervention.



4.2 A2 – Lutter contre la pollution agricole

Le contexte de **pollution bactériologique** importante sur l'ensemble des cours d'eau du territoire et notamment de pollution par les salmonelles aux embouchures nécessite aux collectivités d'être vigilantes sur l'ensemble des pollutions organiques des cours d'eau. A ce titre, l'identification des sites à risque vis-à-vis de l'abreuvement des animaux dans le lit des rivières et la mise en place de solutions alternatives constituent les moyens pour atteindre cet objectif.

La **pollution par les pesticides** est particulièrement prononcée sur la partie ouest du territoire (bassins versants du Vion et de l'Hermance). La présence d'une activité agricole tournée vers la culture explique ce constat. Une enquête sur les pratiques phytosanitaires et une sensibilisation des agriculteurs permettront d'envisager la mise en place de pratiques alternatives.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

A2	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montants engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
A2-1	SYMASOL / CA 74	Inventaire des parcelles à risques vis-à-vis de l'abreuvement des animaux dans le lit du cours d'eau puis mise en place de solutions alternatives	34 500	5 546	16 %	70 %
A2-2	SYMASOL / CA 74	Identification des parcelles à risques puis actions de protection et de modification des pratiques pour limiter l'érosion des parcelles agricoles	90 000	18 300	20 %	0 %
TOTAL VOLET A2			124 500	23 846	19%	

La réalisation de ces deux actions agricoles est étalée sur toute la durée du contrat de rivières, soit sur 6 ans. Le travail de sensibilisation de la profession agricole demande du temps. La mise en place d'abreuvoirs pour lutter contre la pollution bactériologique des cours d'eau devrait avoir lieu dès l'année 2009. Le taux d'avancement (70 %) bien supérieur au taux d'engagement (16 %) s'explique par le fait que les investissements, étape la plus coûteuse, n'interviendront qu'en dernier lieu. L'action de limitation de la pollution par les pesticides a été retardée en attente du positionnement des partenaires financiers sur son financement. Elle n'a débuté qu'en 2008.

4.3 A3 – Lutter contre la pollution industrielle

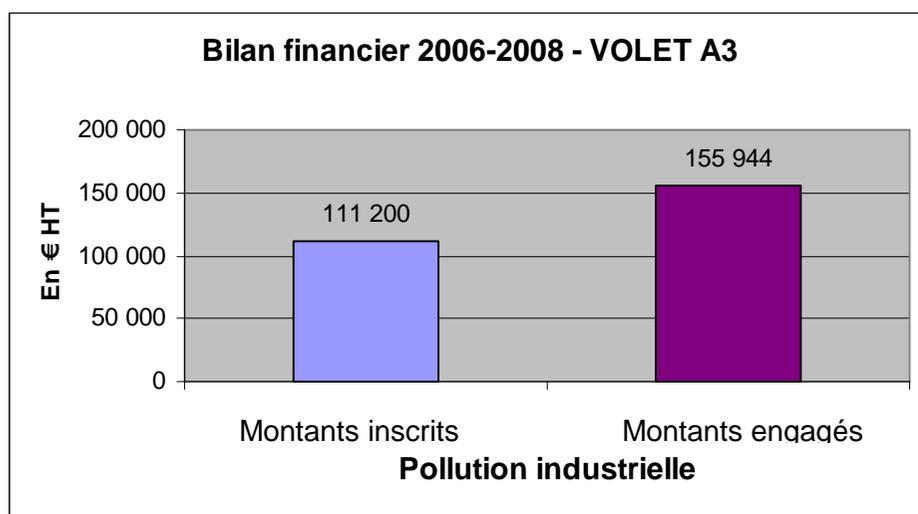
Une pollution importante par les métaux a été identifiée sur l'ensemble des cours d'eau du territoire du contrat de rivières. L'origine de ce type de pollution n'a pas réellement pu être identifiée lors des études préalables : industries, décharges ou eaux de ruissellement urbain.

Une étude relative aux impacts de l'activité industrielle sur la pollution métallique des affluents du sud-ouest lémanique a été réalisée en 2008. Elle a mis en avant une possible origine naturelle de cette pollution et permet de ne pas incriminer les industries dans la mauvaise qualité des eaux. Ces hypothèses devront être infirmées ou confirmées par des investigations complémentaires telle que la réalisation d'une étude de corrélation fond géochimique/composition des sédiments.

La réhabilitation de la décharge de Messery devrait permettre également d'améliorer la qualité des eaux du ruisseau des Pâquis.

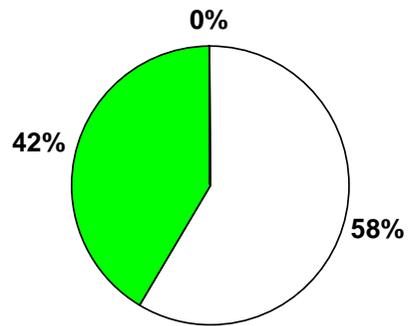
Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

A3	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montant engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
A3-2'	SYMASOL	Réhabilitation de la décharge de la commune de Messery	91 200	149 321	160 %	100 %
A3-3	SYMASOL	Améliorer la connaissance sur l'origine des pollutions industrielles et plus particulièrement les pollutions métalliques	20 000	6 623	33 %	75 %
TOTAL VOLET A2			111 200	155 944	140 %	



Le montant engagé au volet A3 est supérieur au montant inscrit du fait de l'anticipation de l'action de réhabilitation de la décharge de Messery. L'action relative à l'amélioration de la connaissance sur l'origine des pollutions métalliques est déjà bien avancée et doit se poursuivre sur 2009-2010 comme prévu au contrat. Le volet A3 affiche ainsi un taux d'engagement très positif (140 %).

Etat d'avancement des actions - Volet A



□ Actions engagées ■ Actions terminées ■ Actions différées

Globalement, les actions prévues au volet A du contrat sur la période 2006-2008 sont bien avancées avec 42 % des actions terminées. Ce résultat s'explique par le respect des programmations de travaux d'assainissement par les maîtres d'ouvrages et par l'anticipation d'une action du volet A3.

Indicateurs :

A1-1 : Population des communes et leur mode d'assainissement

A3-89 : Variété des molécules polluantes dans l'eau

A3-90 : Teneurs en polluants dans les eaux

A32 : Qualité des cours d'eau (physico-chimie)

4.4 B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques

Ce volet présente cinq types d'opérations :

- les travaux du Programme Pluriannuel des Restauration et d'Entretien (PPRE) des berges, du lit, de la végétation et du bois mort portés sur les 25 communes françaises du contrat,
- les études et travaux de renaturation, de restauration des tronçons dégradés (canalisés, busés, bétonnés ...) des cours d'eau,
- les études et travaux de valorisation pédagogique, paysagère et touristique de certains sites remarquables (sentiers, patrimoine ...),
- les travaux de suppression des principaux obstacles à la circulation ainsi que de diversification des habitats piscicoles,
- les travaux de gestion, de restauration des zones humides.

Au sens des orientations fondamentales **n5** (Respecter le fonctionnement naturel), **n6** (Préserver les milieux remarquables) et **n7** (Restaurer les milieux dégradés) du SDAGE, le volet B1 du Contrat de rivières vise à accroître la diversité du milieu aquatique en lui permettant de retrouver un fonctionnement plus naturel et ceci à plusieurs titres :

- Offrir des conditions de vie favorables pour la faune piscicole,
- Préserver les milieux remarquables,
- Rétablir un régime hydraulique plus naturel,
- Améliorer l'image des cours d'eau.

Ces actions devront se traduire concrètement par une augmentation du linéaire naturel ou entretenu de rivière, un maintien voire une extension des surfaces de marais, la conservation d'un couvert végétal (préservation de la ripisylve) et l'augmentation du linéaire de berges naturelles ou semi-naturelles (suppression de berges bétonnées, remise à ciel ouvert de tronçons...).

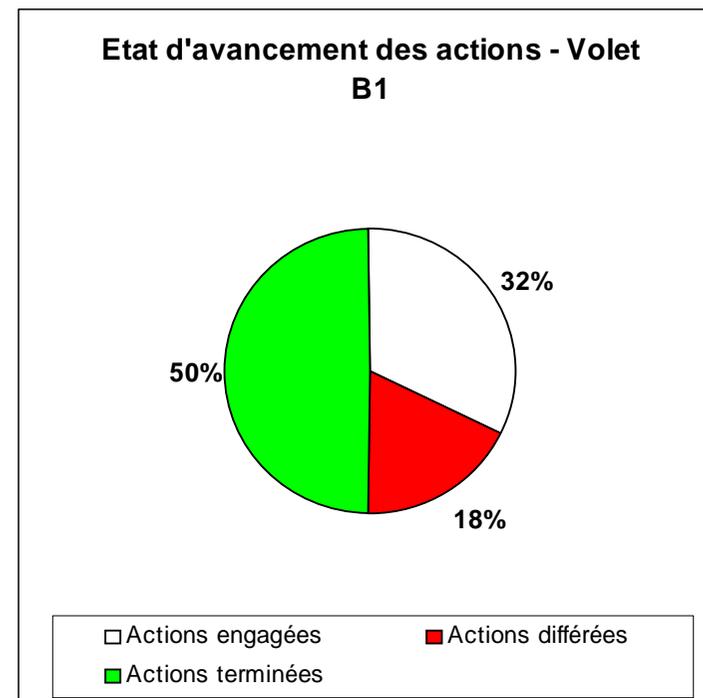
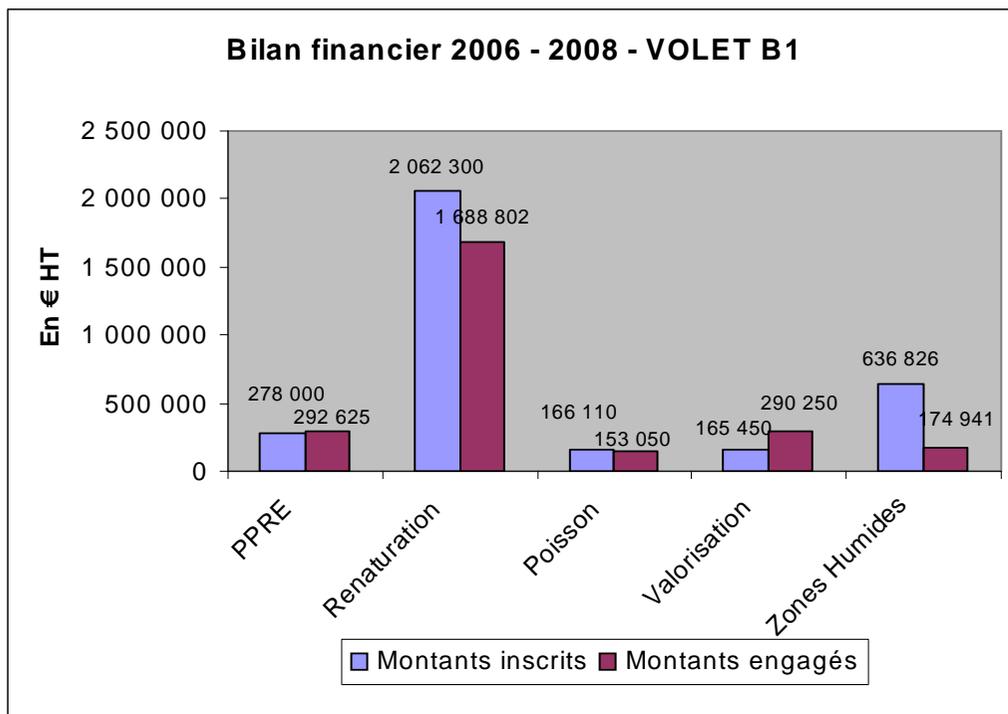
Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

B1	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montants engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
PPRE						
B1-1-BVs	SYMASOL	Plan de gestion et entretien du lit, des boisements de berges et du bois mort	278 000 (année 2007 et 2008)	292 625	105 %	35 %
Renaturation, restauration de tronçons dégradés						
B1-2-F	SYMASOL	Restaurer la qualité naturelle et écologique du cours d'eau sur un tronçon du ru de la Gorge – Lully	45 500	0	0 %	0 %

B1	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montants engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
B1-1-M	SYMASOL	Maîtrise des ruissellements et rétention des eaux par bassins d'écrêtement et réengraissement/stabilisation du lit du Mercube – Yvoire, Nernier et Messery	269 700	352 987	131 %	100 %
B1-2-M		Valorisation touristique et paysagère de l'ancienne carrière au lieu dit Véry Nord – Yvoire				
B1-1-MVH	SYMASOL / CA74	Identification des parcelles à risque	52 500	0	0 %	0 %
B1-1-H	SYMASOL	Renaturation et valorisation de l'Hermance dans la traversée du bourg de Veigy	903 600	765 815	85 %	100 %
B1-4-H	SYMASOL / DT GE	Renaturation du delta de l'Hermance – Chens	220 000	20 000	9 %	50 %
B1-6-H	DT Genève	Renaturation de l'Hermance entre le pont Neuf et le pont des Golettes – Veigy et Anières	571 000	550 000	96 %	85 %
Valorisation pédagogique, paysagère et touristique						
B1-5-P	SYMASOL	Mise en valeur patrimoniale du trou d'eau du Puits – Orcier	3 950	0	0 %	0 %
B1-7-P	CC Collines du Léman	Mise en valeur de l'ancienne plâtrière – Armoy	10 000	0	0 %	50 %
B1-4-R	SYMASOL	Mise en valeur paysagère et touristique des sources communales et de la lagune de Cervens via le sentier du canal des Moises	87 500	255 250	292 %	70 %
B1-1-F	CC Bas-Chablais	Aménagement du sentier le long du Foron – Sciez	35 000	35 000	100 %	100 %
B1-3-H	SYMASOL	Valorisation paysagère et touristique de la fontaine de Véringes – Loisin	29 000	0	0 %	0 %
Aspects piscicoles						
B1-1-P	SYMASOL	Aménager l'obstacle à la migration de la faune piscicole au pont D903 sur le Pamphiot – Allinges	11 800	7 350	62 %	30 %
B1-4-P	SYMASOL	Aménager l'obstacle à la migration piscicole à l'aval du marais de Bonnant sur le Mâcheron – Allinges	5 000	0	0 %	65 %

B1	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montants engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
B1-1-R	SYMASOL	Renaturation du Redon au droit de la carrière Lanvers et aménagement de l'obstacle au franchissement piscicole de la RN5 – Sciez	123 310	145 700	118 %	100 %
B1-2-R	SYMASOL	Aménagement de 3 obstacles infranchissables à la migration piscicole sur le Redon – Perrignier	26 000	Action couplée à B1-1-P		
Zones Humides						
B1-3-P	SYMASOL	Aménagement d'un sentier de découverte dans le marais de la Bossenot et d'une table de lecture au Rocher du Diable – Allinges	Pris en charge dans le cadre de NATURA 2000			
B1-6-P	SYMASOL	Protection et mise en valeur pédagogique de la tourbière des Moises – Draillant	Pris en charge dans le cadre de NATURA 2000			
B1-3-F	SYMASOL	Gestion du marais de Fully et des eaux pluviales de Bons	162 500	0	0%	0%
B1-5-ZH	SYMASOL	Protection et gestion du marais de Champ de la Grange – Allinges	Pris en charge dans le cadre de NATURA 2000			
B1-3-ZH	SYMASOL	Restauration et gestion du marais de Prat-Quemond	44 326	15 152	34 %	100 %
B1-11-ZH	SYMASOL	Restauration et gestion du marais au lieu dit « Chez Viret » – Fessy	13 000	8 218	63 %	100 %
B1-2-H	SYMASOL	Création d'ouvrages de régulation et gestion du marais de Chilly pour diminuer le transit vers l'aval du Chamburaz – Loisin	373 400	17 445	5 %	50 %
B1-2-ZH	SYMASOL	Restauration de la zone humide du Voua Bénit	206 100	134 126	65 %	100 %
B1-4-ZH		Restauration du marais de la Versoie – Thonon				
B1-6-ZH		Prise en compte de la zone humide des Bracots dans la zone industrielle				
B1-7-ZH		Restauration de l'étang de Cérézy et valorisation touristique – Excenevex				
B1-8-ZH		Restauration du site de Grange-Thorens – Yvoire				
B1-9-ZH		Restauration et gestion de la zone humide de Rafour				

B1	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montants engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
B1-10-ZH		Restauration et mise en valeur touristique du site de la Croix de la Marianne – Chens				
TOTAL VOLET B1			3 445 186	2 599 668	79 %	



Avec près de 2.6 M€ engagés, le contrat affiche un taux d'engagement de 79 %. Ce taux est d'autant plus satisfaisant que les actions jugées « vitrines » et « prioritaires » dans le contrat de juillet 2005 sont pour la plupart engagées voire terminées à mi-parcours. Certaines actions prioritaires ont été également anticipées alors que les actions retardées correspondent aux actions de seconde priorité et de moindre coût.

Malgré 4 actions différées et 1 vraisemblablement annulée (B1-2-F), l'état d'avancement des actions montre que 82 % des actions programmées à mi-parcours sont engagées voire terminées (50%).

Ceci résulte en grande partie de l'anticipation dès 2005 de plusieurs actions (B1-1-R, B1-1-F, 9 fiches actions zones humides).

Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des berges, du lit, de la végétation et du bois mort (action B1-1-BVs)

Suite au constat de non entretien généralisé de la végétation des berges par les propriétaires riverains, le SYMASOL a souhaité se substituer à leurs droits et devoirs par la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) adoptée le 23 janvier 2007.

Dès lors, par l'ouverture d'un marché à bons de commande regroupant 3 lots distincts (lots 1 et 2 : entretien courant par 2 associations d'insertion locales ; lot 3 : restauration délicate par une entreprise forestière spécialisée), le SYMASOL a engagé des travaux sur les tronçons jugés prioritaires conformément à son plan de gestion initié par le bureau HYDRETTUDES en 2004.



Restauration des berges du Pamphiot (aval RN5 – janvier 2007)

En 2007 et 2008, au cours des 2 premières années de restauration de la ripisylve, 15 tronçons ont été traités représentant un linéaire d'environ 19 kms de cours d'eau.

Le linéaire à traiter sur la durée du contrat est de l'ordre de 80 kms de cours principaux et au vue de la dynamique engagée depuis 2007, le SYMASOL pense pouvoir répondre à cet objectif.

Notons également que le montant alloué à cette fiche action est très fortement surestimé (1.76 M€). Le SYMASOL bénéficie alors d'une enveloppe confortable lui assurant tout type de travaux non prévus, d'urgence, de revégétalisation voir d'inclure une partie des travaux d'autres fiches actions moins bien financées, répondant aux objectifs du PPRE (revégétalisation, plantations diverses, génie végétal ...).



Différents modes de débardage utilisés

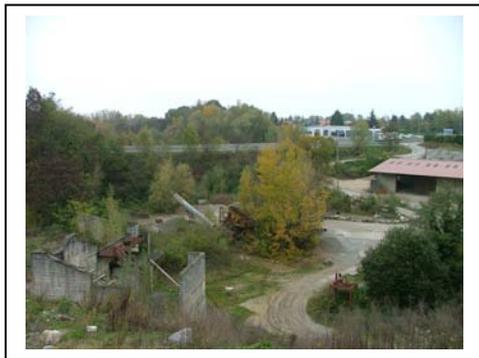
Indicateur :

B11-107 : Réalisation du programme de gestion de la ripisylve

Renaturation, restauration de tronçons dégradés

Les études PRO et travaux de certaines actions prioritaires ont été engagées (Redon, Mercube et Hermance). Sur le Redon, le Mercube et un tronçon de l'Hermance (bourg de Veigy), les travaux sont terminés. Ce sont des travaux emblématiques de remise à ciel ouvert de tronçon busé (Redon), de stabilisation du profil en long par réengraissement du lit (Mercube) et de renaturation biologique par démantèlement des cunettes béton (Hermance).

Pour les 2 autres tronçons de l'Hermance (B1-4-H et B1-6-H), les études de maîtrise d'œuvre sont en cours voire terminées et les travaux sont programmés pour 2009 et 2010.



Remise à ciel ouvert du Redon (2006)



Renaturation de l'Hermance à Veigy (2008 - 2009)



Certains projets inscrits ne pourront vraisemblablement pas être réalisés dans le cadre de ce contrat. C'est le cas du Ru de la Gorge à Lully (action B1-2-F) en raison de travaux « sauvages » qui ont été réalisés par le propriétaire riverain sur la berge et empêche tout nouveau projet (protection en poutrelles béton).

La pertinence de l'action agricole (B1-1-M,V,H) prévue dans ce volet doit quant à elle être étudiée.

Enfin, il faut citer les travaux de restauration des berges du Foron et la remise en eau d'une annexe hydraulique au droit du domaine de Guidou (B2-1-F) qui ont été lancés à l'automne 2008 en substitution à une action du sous-volet B2 à la demande de la commune concernée. La nature des travaux, restauration variée par techniques végétales relève bien de ce volet B1, mais comptabilisé dans le volet B2 dans le cadre de ce présent bilan.

Indicateurs :

B11-137 : Renaturation des cours d'eau

B11-138 : Linéaire de cours d'eau artificialisé

Valorisation pédagogique, paysagère et touristique

5 fiches actions correspondent à cet objectif sur la période 2006-2008. Cette ligne de travaux est correctement consommée par le SYMASOL.

Notons que le sentier du Foron (B1-1-F) est terminé depuis 2007 et bien fréquenté. Les travaux de création du sentier d'interprétation sur la commune de Cervens (B1-4-R) sont programmés pour l'été 2009. Notons que pour cette dernière action, le montant réellement engagé est largement supérieur à celui inscrit au contrat (292%). Le SYMASOL, en concertation avec la commune de Cervens, a souhaité mettre en œuvre un projet beaucoup plus ambitieux (remise en eau de l'ancien canal des Moises, création d'un canal d'amené d'eau aérien, remise en fonction de 2 moulins, ouvrage de surverse...).

Reste à engager les petits travaux de priorité secondaire (mise en valeur du Puits, de la fontaine de Véringes, de la ferme Rolland et de la Plâtrière...). Pour ces deux dernières actions, la C.C. des Collines du Léman s'est portée maître d'ouvrage et le SYMASOL participe activement aux réunions du groupe de travail.

Circulation piscicole et diversification des habitats

Il fait partie des objectifs prioritaires du Contrat. En effet, les cours d'eau du sud-ouest lémanique présentent un intérêt et des potentialités remarquables au point de vue piscicole en raison de la migration des truites lacustres dans les rivières pour frayer. Une dizaine de sites infranchissables ont été jugés prioritaires en regard des enjeux que peut représenter leur aménagement.

Ces derniers sont globalement situés sur le cours intermédiaire du Pamphiot (travaux terminés sur secteur amont et prévus en 2009 pour la section intermédiaire), du Redon (travaux terminés en 2006 pour le site aval et en 2009 pour la section intermédiaire), du Mercube (travaux terminés), des Fossaux (travaux prévus en 2010) et l'Hermance (travaux terminés).



Diversification des écoulements et des habitats (Foron 2008)

Notons également que tous les travaux de renaturation, de restauration des tronçons dégradés ont été complétés par des aménagements du lit mineur pour en améliorer l'habitat piscicole (caches, abris sous-berges, plantations diverses, blocs de diversification, déflecteurs ... sur le Pamphiot à Noyer, le Redon à Jussy, le Foron à Guidou et au pont de la Combe, l'Hermance dans toute la traversée de Veigy ...).

Un suivi piscicole prévu dans la programmation permettra d'évaluer les effets des travaux effectués sur la population piscicole (voir volet C4).

I ndicateurs :

B11-137 : Renaturation des cours d'eau

B11-138 : Linéaire de cours d'eau artificialisé

B13-143 : Libre circulation piscicole

B13-350 : Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

Restauration des zones humides

Ce sous-objectif comprend les études (élaboration d'un plan de gestion, inventaire ...), l'animation foncière auprès des propriétaires et les travaux de restauration dans un premier temps. Les travaux d'entretien pourront être menés sur certains sites gérés depuis les premières années du Contrat.

Travaux de restauration sur le marais de **Prat-Quemont et Chez-Viret** engagés par anticipation depuis 2005, soit 3 années de restauration successives et 1 année d'entretien.

Etude : réalisation des plans de gestion 2005 – 2010 par ASTERS,

Animation foncière : animation auprès des propriétaires pour passation de conventions,

Travaux : broyage mécanique avec exportation de la matière, fauche conservatoire, fauche des espèces envahissantes (marisque, Verge d'or, bourdaine), suivis floristique, rapport annuel d'activité ...



Travaux de restauration sur **le marais de la Versoie, les Bracots, l'étang de Cérézy, la zone humide de Grange-Thorens, le marais de Rafour** et mise en valeur paysagère et touristique sur le **Voua Bénit et l'étang de la Croix de la Marianne** : études et travaux réalisés conjointement en 2008.

Etude : réalisation des notices de gestion par l'ONF 74 et ASTERS,

Animation foncière : réalisée par le SYMASOL et l'ONF 74,

Travaux : broyage mécanique, fauche conservatoire, fauche des espèces envahissantes (Verge d'or, bourdaine), maintien des habitats d'intérêt communautaire, création d'habitats (creusement de marres, étrepape, curage d'étangs ...).

Valorisation : création de sentiers pédagogiques, mise en œuvre de caillebotis bois, panneaux pédagogiques.



Notons que les travaux de restauration et de mise en valeur du **marais de la Bossenot, de la tourbière des Moises et du marais du Champ de la Grange** initialement prévus dans la programmation du Contrat de rivières vont être réalisés en 2009 dans le cadre de la procédure NATURA 2000, portée également par le SYMASOL.



Suite aux résultats probants des 3 premiers suivis des effets de gestion sur **les marais de Prat-Quemond et de Chez-Viret** (réapparition d'espèces protégées), le SYMASOL et les communes concernées ont souhaité les intégrer au site NATURA 2000 « Zones humides du Bas-Chablais – FR 8201722 ». Ces deux sites seront donc traités à partir de 2009 dans le cadre de NATURA 2000, et indépendamment des financements du contrat de rivières. Le document d'objectifs (DOCOBS) étant validé en date du 27 novembre 2008.

Indicateur :

D-341 : Gestion des zones humides

4.5 B2 – Assurer la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondation

La gestion des crues représente un enjeu important que les élus ont souhaité appréhender de façon homogène à l'échelle des bassins versants. Concrètement, les objectifs hydrauliques du Contrat de rivières visent à protéger les secteurs vulnérables.

Autant que possible, il conviendra de retenir en priorité les mesures de protection active, c'est-à-dire celles qui visent à réduire le risque d'inondation en maintenant les champs d'expansion des crues par des zones tampons (marais...), en optimisant l'écrêtement par le biais de bassins de rétention et d'amortissement des crues. Il s'agira également de veiller à ne pas accroître le risque en développant des techniques de gestion des eaux pluviales.

Les préoccupations en matière de gestion du risque d'inondation coïncident étroitement avec les recommandations du SDAGE (objectif **n°8**) qui préconisent de traiter en priorité les secteurs soumis aux crues en zones périurbaines.

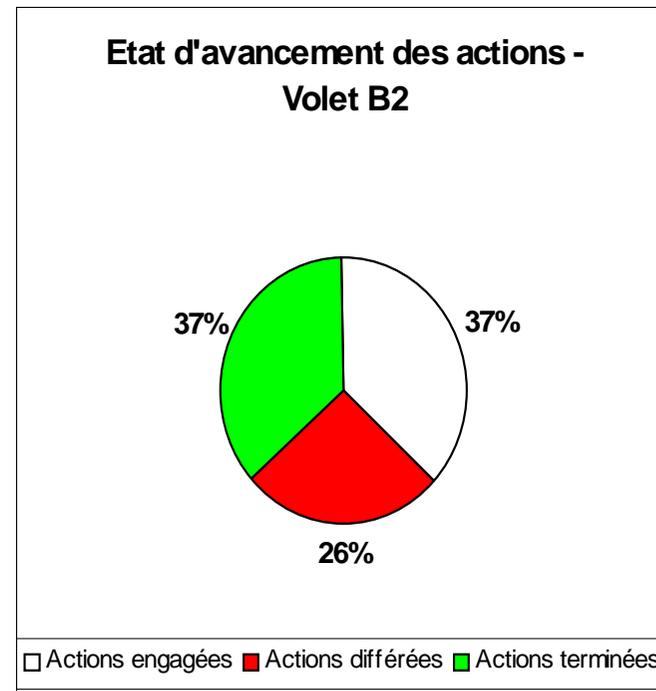
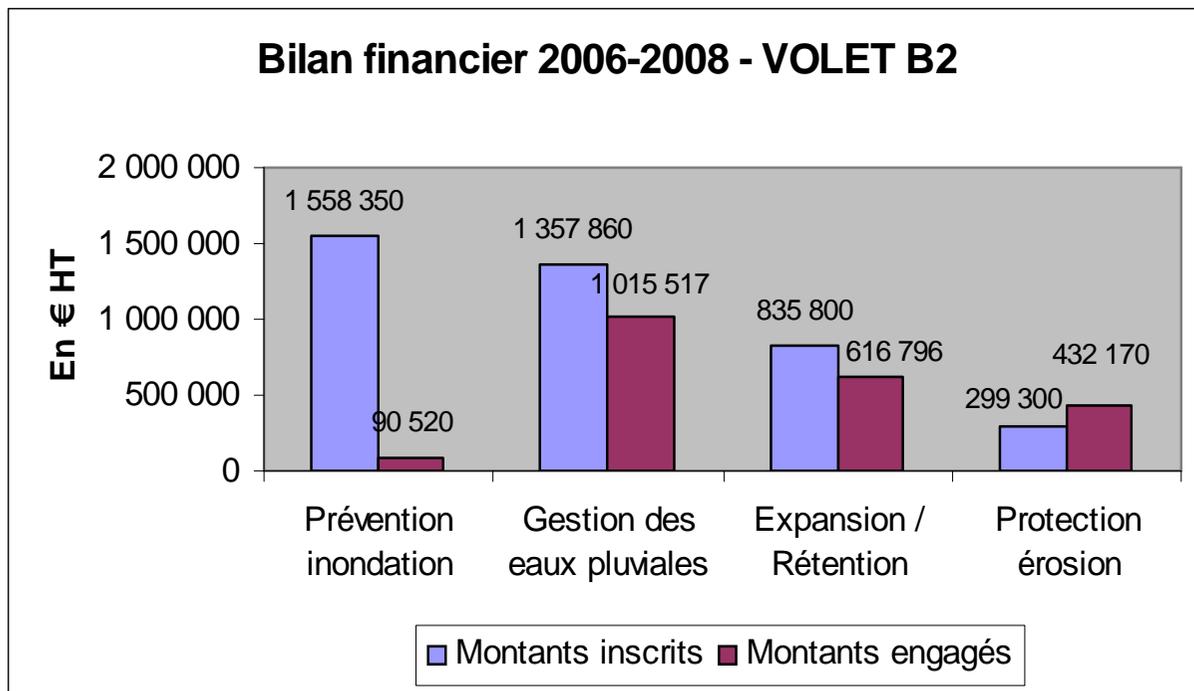
Ce volet présente quatre grands types d'opérations :

- prévenir les risques d'inondation,
- limiter l'impact des eaux pluviales en zone urbaine,
- préserver les zones d'expansion des crues / rétention,
- protéger contre les érosions de berges.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

B2	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montants engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
Prévenir les risques d'inondation						
B2-4-P	SYMASOL	Aménagements hydrauliques et piscicoles de secteur de Charmoisy – Orcier	124 940	0	0 %	0 %
B2-2-R	SYMASOL	Création de terrasses submersibles et protection des berges – Les Etrepets	52 130	0	0 %	0 %
B2-1-Dr	SYMASOL	Remplacement du pont et création d'une risberme – Sciez	78 000	14 813	19 %	70 %
B2-8-F	SYMASOL	Création d'une risberme, remplacement des ouvrages et végétalisation des berges	144 000	0	0 %	0 %
B2-1-V	SYMASOL	Création d'un canal de décharge et protection des berges de l'embouchure du Vion – Sciez et Excenevex	300 130	24 050	8 %	60 %

B2-1-L	SYMASOL	Etude géotechnique et nivellement du pont du Tanoz – Chens sur Léman	28 150	0	0 %	0 %
B2-1-H	SYMASOL / DT GE	Elargissement du lit, protection de berges et remplacement de passerelle – Chens	136 000	10 000	7 %	50 %
B2-3-H	SYMASOL	Stabilisation de lits et création de bassins de rétention et de pièges à matériaux – Loisin	695 000	41 657	6 %	40 %
Limiter l'impact des eaux pluviales en zone urbaine						
B2-BVs	SYMASOL	Etude de schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle des 12 bassins versants	310 000	145 990	47 %	50 %
B2-7-F	Bons	Mise en œuvre du SDEP de Bons	760 000	695 359	91 %	75 %
B2-1-Du	Messery	Limiter le rejet dans le réseau aval en créant une zone de rétention – SDEP Messery	287 860	174 168	61 %	100 %
Préserver les zones d'expansion des crues / rétention						
B2-3-R	SYMASOL	Aménagements hydrauliques et optimisation des marais – Cervens	138 800	170 682	123 %	70 %
B2-1-F	SYMASOL	Création d'un endiguement pour maîtriser les eaux débordantes – Sciez	165 000	163 884	99 %	100 %
B2-2-H	SYMASOL	Création de zones de rétention en amont de Veigy et création de sentiers de valorisation des marais	532 000	282 230	53 %	85 %
Protéger contre les érosions de berges						
B2-2-P	SYMASOL	Stabiliser les berges du cours d'eau dans le secteur urbain de Noyer et intégration paysagère des fûts en béton – Allinges	211 000	398 025	189 %	100 %
B2-2-F	SYMASOL	Protéger et conforter les ouvrages de EP – secteur la Combe – Sciez	45 700	10 307	23 %	100 %
B2-5-F	SYMASOL	Protection du réseau E.U. et de la culée du pont SNCF – Brenthonne	19 600	19 550	100 %	100 %
B2-4-H	SYMASOL / CA 74	Poursuivre l'enherbement des vignes de la zone viticole de Crépy – Loisin et Ballaison	23 000	4 288	19 %	100 %
B2-3-P	SYMASOL	Gestion des eaux pluviales et entretien des ouvrages – Le Lyaud	Pris en charge dans le cadre du PPRE (B1-1-BVs)			
TOTAL VOILET B2			4 051 310	2 155 003	53 %	



Sur le plan financier, un peu plus de 50 % de l'enveloppe du volet B2 a été employée. Ce faible taux s'explique par plusieurs actions différées et par la réalisation d'actions freinée par certaines inerties.

Malgré ces quelques actions différées, le volet B2 affiche un bon taux d'avancement avec 74 % des actions programmées sur 2006-2008 engagées, voire terminées (37 %).

Prévenir les risques d'inondation

Sur ce thème, de nombreuses actions ont été différées par manque de temps.

Certaines actions n'en sont encore qu'au stade de l'avant-projet du fait de difficultés de maîtrise foncière (B2-1-V) ou de la redéfinition du projet suite au changement de l'équipe municipale (B2-3-H). Tout ceci explique le faible taux d'avancement de ce sous-volet.

Une action a été anticipée puisqu'elle sera réalisée simultanément à une autre action du volet B1, située sur le même secteur (embouchure de l'Hermance) et elle-même anticipée à la demande du Département du Territoire du canton de Genève.

A la demande de la commune de Sciez dont les priorités d'intervention ont changé, l'action B2-8-F sur le Foron sera remplacée par un autre projet sur un cours d'eau à proximité. Ce nouveau projet prévoit de protéger des berges érodées par végétalisation et de créer des bassins de rétention en amont afin de limiter les débits de crue du ruisseau de Bonnaitrait sur le secteur résidentiel situé à l'aval.

Indicateur :

B2-360 : Protection de la population vivant en zone inondable

limiter l'impact des eaux pluviales en zone urbaine

L'étude de schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du sud-ouest lémanique est la principale action du contrat en matière d'eaux pluviales. La partie diagnostic de cette étude est quasiment aboutie. Son délai de réalisation est important avec une analyse précise du réseau pluvial des 24 communes du bassin.

Les deux autres actions, à maîtrise d'ouvrage communale, ne permettent pas une maîtrise de leur réalisation mais sont en cours pour l'une et achevée pour l'autre.

Préserver les zones d'expansion des crues / rétention

Ce sous-volet est bien avancé. Les travaux sont en cours sur la lagune de Cervens et le marais des Mermes. Ils visent à utiliser des zones existantes (lagune et marais) pour l'expansion des crues.

L'action substituée sur le Foron et anticipée est déjà terminée.



Bassin de rétention à Veigy – travaux



Bassin de rétention à Veigy – intégration de l'ouvrage après travaux

Protéger contre les érosions de berges

La totalité des actions de ce thème ont été réalisées, mise à part une action mineure qui sera intégrée au PPRE. Il s'agit pour l'essentiel d'ouvrages de protection de berges mis en place sur le Pamphiot à Noyer, le Foron à Sciez et la Creusiaz à Brenthonne par des techniques d'enrochement, de protection en géotextile et bouturage et de génie végétal (caissons bois et rampes bois).

La stabilisation des berges du Pamphiot et la suppression des fûts en béton est une action phare du contrat, dont le montant des travaux a été bien supérieur aux prévisions de par la complexité de l'aménagement et la volonté de réaliser un ouvrage sur la totalité du linéaire anthropisé.



Pamphiot à Noyer – berge constituée de fûts avant travaux



Pamphiot à Noyer – mise en place de caissons bois végétalisés

L'enherbement des vignes sur le coteau viticole du Crépy est terminé. La quasi-totalité du coteau est aujourd'hui enherbé. L'animation a été assurée par la Chambre d'Agriculture. Cette opération s'est révélée moins coûteuse pour le SYMASOL puisque les investissements ont été réalisés par les agriculteurs dans le cadre d'une mesure agri-environnementale territorialisée (MAET).

4.6 B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau

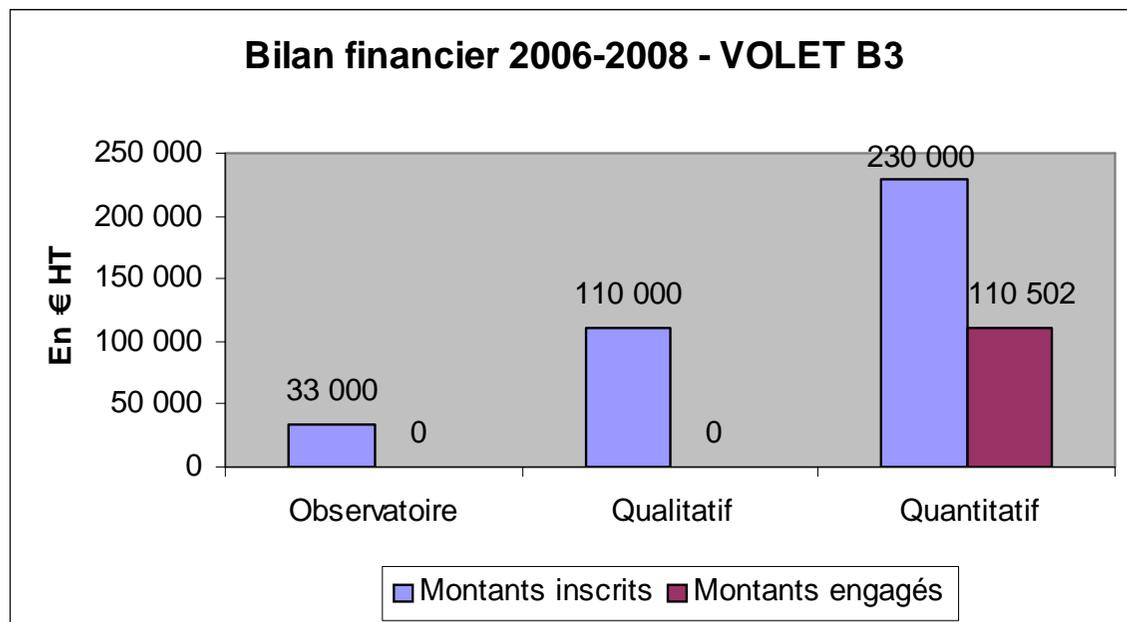
Le territoire du Sud-Ouest lémanique dispose d'une ressource en eau précieuse. Afin de veiller à l'évolution et à l'organisation des prélèvements dans le cadre plus général du fonctionnement de la ressource en eau, un **Observatoire** doit être mis en place. Il sera un lieu d'échange et de mutualisation des moyens entre Producteurs d'eau pour tendre vers une gestion équilibrée de la ressource.

Sur le **plan qualitatif**, la pollution des aquifères par l'azote et par les pesticides constitue la préoccupation majeure des Producteurs d'eau.

Sur le **plan quantitatif**, il s'agira de veiller à l'adéquation entre prélèvements sur la ressource et besoins du milieu naturel (faune piscicole, débit biologique).

Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

B3	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montant engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
B3-1	SYMASOL	Création d'un observatoire de la ressource en eau	33 000	/	0 %	60 %
Prise en charge des aspects qualitatifs						
B3-2	SYMASOL	Suivi du bilan azote et plus particulièrement suivi des concentrations en nitrates des bassins versants du Pamphiot, du Vion, des Léchères et de l'Hermance	38 000	/	0 %	50 %
B3-3	SYMASOL	Prévention relative à la présence de pesticides dans l'eau	72 000	/	0 %	50 %
Prise en charge des aspects quantitatifs						
B3-4	SYMASOL	Réduction des fuites sur les réseaux AEP	AD	/	0 %	20 %
B3-5	SYMASOL	Retour des eaux de captages au milieu naturel et prise en compte des zones humides dans les autorisations de captages	30 000	/	0 %	10 %
B3-6	SYMASOL	Etude permettant l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques de la nappe des Contamines.	200 000	110 502	55 %	70 %
TOTAL VOLET B3			373 000	110 502	30 %	



L'ensemble des actions de ce volet ont été engagées sur l'année 2008 suite à l'embauche d'une Chargée de mission « Ressource en eau » cette même année.

La mise en place d'un Observatoire a été considérée comme une action prioritaire car elle nécessite un important travail de concertation à mener auprès des différents producteurs d'eau et partenaires institutionnels.

L'année 2008 a permis la définition d'indicateurs de suivi portant sur les différents usages de la ressource en eau et pressions qui s'exercent sur les milieux telles que l'A.E.P, l'agriculture et l'assainissement.

De ce fait, les actions relatives à la prise en charge des aspects qualitatifs ont ainsi été intégrés au suivi des nitrates et pesticides conduit dans le cadre de l'Observatoire.

Les montants inscrits au Contrat de rivières pour les trois premières actions du volet ont été principalement alloués à l'impression de rendus sous la forme de documents. L'établissement des premiers rapports synthétiques de l'Observatoire sont prévus pour l'année 2009 : bilan de la période de 2006-2007 et bilan de l'année 2008.

Il est à noter qu'une étude de détermination des volumes maximums prélevables va être lancée à l'échelle du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais au sein de laquelle l'ensemble du territoire du SYMASOL Est compris. Cette étude va permettre notamment de définir des débits de références pour les milieux et d'apporter ainsi des compléments d'information pour l'établissement d'une gestion équilibrée des ressources en eau.

En outre, ce travail permettra le rapprochement du territoire des Dranses avec celui du SYMASOL sur une problématique transversale et d'amorcer un travail de réflexion sur une démarche de SAGE.

Indicateurs :

B3-219 : Qualité de la ressource utilisée pour l'AEP

B3-353 : Protection de la ressource AEP

B3-361 : Volumes prélevés pour l'AEP

4.7 C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques

Les actions de communication sont engagées afin de favoriser la prise de conscience de la population locale quant à l'intérêt que revêt l'écosystème aquatique sur le plan biologique, en matière d'espaces de détente et de loisirs mais aussi en terme d'images au sein du territoire. L'objectif vise à permettre aux cours d'eau du Contrat de rivières d'être mieux reconnus par les usagers des rivières, les riverains ainsi que la population locale et touristique du bassin versant. Il vise également à expliciter la procédure « contrat de rivières » et à sensibiliser de manière générale à la préservation de la ressource en eau.

Ce sous-volet comprend les actions thématiques suivantes :

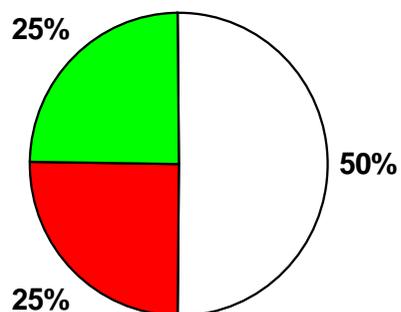
- Elaboration de plaquettes d'information,
- Mise en place d'outils de sensibilisation et de communication,
- Organisation de manifestations de sensibilisation,
- Sensibilisation auprès des scolaires.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

C1	Maître d'Ouvrage	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montant engagés sur 2006 – 2008	Taux d'engagement	Taux d'avancement
C1-1	SYMASOL	Elaboration et diffusion de plaquettes concernant la mise en œuvre du contrat	15 000	0	0 %	0 %
C1-2	SYMASOL	Conception et diffusion de la lettre du Sud-Ouest Lémanique	5 000	4 207	84 %	100 %
C1-3	SYMASOL	Promouvoir l'utilisation de lessives sans phosphate	Annulée suite au décret ministériel de juillet 2007			
C1-4	SYMASOL	Elaboration et diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation à l'attention des riverains et collectivités (statut rivières, devoirs, ...)	8 000	6 222	78 %	100 %
C1-5	SYMASOL	Sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques environnementales	Annulée suite aux résultats de l'étude A3-3			
C1-6	SYMASOL	Conception et mise en place de plaques rivières et panneaux d'information le long des sentiers et routes aux abords des cours d'eau.	1 200	1 155	96 %	100 %
C1-7	SYMASOL	Mise en place de réunions d'information et de visites de terrain.	10 000	1 830	18 %	50 %

C1-9	SYMASOL	Animation auprès des scolaires	89 000	40 977	46 %	100 %
C1-10	SYMASOL	Réaliser un document d'information sur les zones humides du Contrat destinée aux propriétaires	Pris en charge dans le cadre de NATURA 2000			
C1-13	SYMASOL	Création d'une exposition tournante	10 000	4 325	43 %	50 %
C1-14	SYMASOL	Organisations de manifestations locales	4 500	0	0 %	0 %
TOTAL VOLET C1			142 700	58 716	41 %	

Etat d'avancement des actions - Volet C1



Actions engagées Actions différées
 Actions terminées

Avec près de 60 000 € engagés, le contrat affiche un taux d'engagement de 41 % pour le volet C1. Si on se base sur l'état d'avancement des actions de ce volet, on se rend compte que 75 % des actions programmées à mi-parcours sont engagées voire terminées (25%).

La différence entre le taux d'engagement (aspect financier) et l'état d'avancement des actions s'explique par le fait que la plupart des actions engagées ont un coût inférieur aux estimations et que pour certaines, le montant inscrit s'étale sur la durée complète du contrat (scolaires, lettre d'information, visites de terrain, exposition).

De plus, **3 actions (C1-3, C1-5 et C1-10)** ont été annulées ou prises en charge dans le cadre d'une autre procédure (NATURA 2000).

L'action C1-1 est différée voire annulée. Il a été décidé de remplacer l'élaboration de cette seconde plaquette par une fréquence plus importante de la *Lettre du Sud-Ouest Lémanique* (C1-2), à savoir 2 numéros par an, de façon à communiquer et sensibiliser les acteurs, élus, usagers de l'avancement des actions du contrat.

Indicateur :

C-286 : Taux de personnes touchées par les opérations de communication-sensibilisation

Edition de supports de communication

La *Lettre du Sud-Ouest Lémanique* est transmise annuellement, à la suite du Comité de rivières, à l'ensemble des membres du Comité, aux élus du territoire, acteurs, institutionnels, usagers, écoles ... C'est une édition de 4 pages en couleur éditée à 2 000 exemplaires. Le numéro 7 est sorti en janvier 2009 et le prochain est prévu pour septembre 2009 (voir ci-dessus).

La « *Plaquette riverains* », réalisée en interne, a été reproduite en 5 000 exemplaires et est diffusée, en apport de la convention, annuellement aux propriétaires riverains concernés par les travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (B1-1-BVs). Ce fascicule permet notamment d'informer les riverains de leurs droits et devoirs, présenter la structure, son intervention et de communiquer sur l'entretien de la ripisylve.

L'exposition itinérante du Contrat propose aujourd'hui 6 panneaux (localisation du territoire, les enjeux, les objectifs, comprendre le fonctionnement d'une rivière, les partenaires du contrat). Elle est à libre disposition des mairies, écoles, associations du territoire... L'année 2009 verra la réalisation de 4-5 panneaux supplémentaires présentant la réalisation concrète d'actions phares du Contrat.



Animations pédagogiques

L'animation du **dossier pédagogique** a été anticipée à partir de 2005, soit une année avant la signature officielle du contrat. Ce dossier, élaboré en partenariat avec les 4 contrats de rivières transfrontaliers du bassin franco-genevois et le canton de Genève, s'adresse aux élèves des classes du CE2 à la 6°. Il s'articule autour de 3 demi-journées (2 en classes et 1 sortie sur le terrain) et l'animation est assurée par des animateurs professionnels (FRAPNA, CPIE ...) et indépendants formés sur cet outil.



Le tableau ci-dessous dresse le bilan des animations sur les 5 dernières années :

Années scolaires	Nombres de classes	Nombre d'élèves	Nombre de dossiers diffusés
20-4 - 2005	3	84	3
20-5 - 2006	19	500	19
20-6 - 2007	19	460	16
20-7 - 2008	25	650	14
20-8 - 2009	25 inscrites	651	14
TOTAL	91	2 345	66

Sensibilisation et information des élus

Des réunions d'information à l'attention des élus ont été organisées dans chacun des conseils municipaux (25) du territoire pour leur présenter en détail l'ensemble des actions prévues sur leur territoire respectif.

En parallèle, des *Visites sur le terrain* (C1-7) sont organisées annuellement, en fonction de l'avancement des chantiers, de façon à présenter de manière concrète quelques réalisations sur le territoire.



Journées de sensibilisation

Chaque année, l'assistant technique est sollicité pour intervenir dans le cadre de journées de sensibilisation envers les scolaires. Il s'agit de Festival de Sciences, de Journées autour de l'eau ... Ces journées, au nombre de 3 en moyenne par an, ne faisant pas partie de la programmation du Contrat, permettent de sensibiliser les enfants au cycle de l'eau, aux enjeux et richesses liés à une rivière ...

4.8 C2 - Assurer la mise en œuvre des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire Chablais

Conformément aux orientations du SDAGE (objectif n°9), les objectifs définis dans le cadre du Contrat de rivières devront être pris en compte lors de l'élaboration du Schéma de cohérence territorial (SCOT) du Chablais et des Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le SYMASOL est de plus en plus associé aux réunions de révision/élaboration de PLU des communes (Loisin, Veigy, Armoy...), avec la participation à 5 réunions en 2008 et déjà 4 réunions au premier trimestre 2009. Les attentes des élus portent essentiellement sur la gestion des zones humides et des eaux pluviales, du fait de la réalisation de l'étude de schéma directeur des eaux pluviales sur les 24 communes du territoire par le SYMASOL.

Le syndicat participe également aux réunions d'élaboration du SCOT du Chablais sur le thème de l'environnement (forêt, agriculture, ressource en eau et gestion des risques) pouvant aller jusqu'à 4 réunions par an. Dans ce cadre, il veille à la préservation de bandes naturelles le long des cours d'eau, à la prise en compte des zones humides et à la délimitation et protection des zones inondables et espaces de liberté des cours d'eau.

Sur le plan transfrontalier, le Contrat de rivières contribue naturellement à renforcer le mode de collaboration entre les autorités françaises et suisses.

4.9 C3 - Définir une stratégie foncière

Les actions définies dans le cadre du contrat de rivières concernent dans la majorité des cas des terrains privés. L'intervention d'un maître d'ouvrage public sur un terrain privé nécessite la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.). Le SYMASOL a obtenu un arrêté préfectoral relatif à cette D.I.G. pour l'ensemble des actions du contrat en janvier 2007. Il doit ensuite définir une stratégie foncière, à savoir choisir entre l'établissement de conventions à l'amiable et/ou l'acquisition.

Les aspects fonciers peuvent ralentir la réalisation de plusieurs actions. C'est le cas des chantiers de renaturation de l'Hermance à Veigy (environ 65 propriétaires), de création de bassins de rétention sur l'Hermance (20 propriétaires), de stabilisation des berges du Pamphiot à Noyer (environ 25 propriétaires), du projet de création d'une digue sur le Vion (10 propriétaires) et d'aménagement du Dronzet à Sciez (6 propriétaires). Ils nécessitent de l'énergie et du temps pour expliquer les besoins pour l'intérêt général et négocier les achats. Certains projets sont aujourd'hui bloqués dans l'attente d'un accord des propriétaires.

Les communes s'orientent vers un achat des terrains pour les ouvrages importants (ex. : barrage sur l'Hermance) et pour les secteurs fortement remaniés (création de méandres). Bien souvent, elles s'adaptent à la volonté du riverain. Au niveau des jardins d'habitation, de longues discussions sont souvent nécessaires car l'intervention se fait ici sur l'espace de vie privée des riverains. Sur les terrains agricoles, les propriétaires cherchent souvent à négocier le prix d'achat, pensant souvent que le terrain pourra devenir constructible un jour.

Au-delà des actions propres au contrat de rivières, certains élus sont aujourd'hui sensibilisés à la préservation des zones humides et préemptent parfois spontanément, après consultation du SYMASOL, pour l'achat de parcelles en milieux humides.

4.10 C4 - Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi

La mise en place du Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL) constitue un témoignage concret de la volonté publique locale d'organiser désormais la gestion des milieux aquatiques de façon concertée et solidaire à l'échelle du bassin versant.

Ses missions consistent en :

- la coordination, la gestion des actions du contrat,
- le suivi des actions sur les rivières,

Afin de suivre l'efficacité d' l'action publique menée sur les cour' d'eau, notamment au regard des partenaires financiers, un programme de suivi des actions engagées sera conduit (suivis qualité des eaux, piscicole, débits, températures et études bilan du contrat).

Le tableau ci-dessous dresse un bilan global des montants engagés sur la période 2006 – 2008 compris.

C1	Maître d'Ouvrage	Nature d' l'Opération	Montants inscrits au Contrat (€ HT)	Montant engagés sur 2006 - 2008	Taux d' engagement
C4-1		Poste de chargé de mission	208 650	253 050	121 %
C4-2		Poste d'assistant technique	129 080	256 514	199 %
C4-3	SYMASOL	Suivi de la qualité des eaux de l'ensemble des cours d'eau et de leurs affluents.	45 000	32 976	73 %
C4-4	SYMASOL	Suivi de la ressource piscicole	15 000	0	0 %
C4-6	SYMASOL	Mise en place d'un réseau de suivi des températures	3 000	1 784	59 %
TOTAL VOLET C4			400 730	544 324	136 %

Evolution d' l'effectif au sein du Syndicat

Rappelons tout d'abord que les études préalables ainsi que la rédaction du contrat de rivières ont été portées par la communauté de communes des Collines du Léman. Deux techniciens étaient en poste pour cette phase (la chargée de mission et l'assistant technique).

Depuis la création de la structure porteuse le 9 janvier 2006, le SY.M.A.S.O.L., les effectifs du syndicat ont continuellement progressé pour atteindre à ce jour le nombre de 4 personnes :

- une chargée de mission a été recrutée en 2001 afin d'assurer le bon fonctionnement du syndicat et lancer les études préalables,
- un assistant technique a été recruté en 2004 afin d'épauler la chargée de mission dans le suivi des études préalables et l'élaboration du Contrat de rivières,
- une collaboratrice a été recrutée en 2006 afin d'assurer les tâches administratives et assurer la bonne gestion du syndicat,
- une chargée de mission fut enfin recrutée en 2008 afin d'assurer la gestion du volet 3 "Resource en eau" d'ouvrir la réflexion avec les acteurs du territoire sur la mise en place à terme d'un SAGE sur le territoire ,voir au-delà.

Suivi et évaluation des actions du Contrat de rivières

Ce suivi concerne :

- suivi de la qualité des eaux superficielles,
- suivi de la population piscicole,
- suivi thermique des eaux superficielles,
- évaluation des actions : tableau de bord et indicateurs
- bilan technique et financier à mi-parcours

Indicateurs :

A3 89 : Variété des molécules polluantes dan' l'eau
A3 90 : Teneurs en polluants dans les eaux
32 : Qualité des cour' d'eau (physico-chimie)
C- 92 : taux de réalisation des actions du programme

Suivi de la qualité des eaux

Le suivi de la qualité des eaux de l'ensemble des cours d'eau et de leurs affluents à mi-parcours du contrat est lancé sur l'année 2009. Une évolution de la qualité pourra ainsi être faite avec les mesures faites en 2002-2003.

Ce programme de campagnes a été précédé en fin d'année 2008, par un suivi de la qualité bactériologique sur le bassin versant du Vion et du Pamphiot. Ce suivi s'intègre dans le cadre de démarches engagées pour améliorer la qualité des eaux des plages situées à l'embouchure de ces cours d'eau qui ont été ces dernières années fortement touchées par des pollutions bactériologiques.

Les résultats de ces campagnes menées laissent apparaître la présence de plusieurs points noirs. D'une manière générale, il s'agit de secteurs problématiques déjà identifiés lors des études préalables du contrat et liés à l'assainissement et aux pratiques agricoles.

L'action A2-1 concernant la mise en place de solutions alternatives vis-à-vis de l'abreuvement des troupeaux sur le Pamphiot va permettre d'agir sur l'une des causes de la pollution bactériologique. Les programmes de travaux à mener sur l'assainissement reste du ressort des collectivités concernées.

Un bilan de cette campagne sera établi sur chaque bassin versant étudié afin de dégager des pistes d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés car la qualité des eaux des plages touchées constitue un enjeu sanitaire et économique notable.

Suivi de la population piscicole

Le suivi piscicole programmé à mi- parcours et en fin de contrat, réalisé en partenariat avec la FDPPMA 74, n'a pas été lancé à ce jour sur le territoire. Après concertation avec les acteurs du monde de la pêche (AAPPMA, FDPPMA, ONEMA), il est préférable de lancer ce suivi, sous forme de pêches électriques d'inventaires, en fin de contrat suite à la réalisation des travaux d'assainissement, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques afin de définir plus précisément l'effet des travaux du contrat sur la population piscicole.

Rappelons cependant qu'avant tout commencement de travaux, une pêche électrique de sauvetage est assurée représentant ainsi le point de référence (état 0) permettant ainsi d'évaluer les effets sur le peuplement en place.

Suivi thermique

En concertation avec la FDPPMA, le SYMASOL s'est muni de 15 enregistreurs thermiques en 2006 et assure depuis, par rotation d'un bassin versant à un autre, un suivi annuel des températures des eaux superficielles.

Ce suivi cherche avant tout à évaluer les potentialités piscicoles ainsi que les conséquences biologiques potentielles, en particulier pour la truite commune (*Salmo trutta fario*), des caractéristiques thermiques des eaux de surface. Dans le cas de la truite commune qui affectionne préférentiellement les eaux froides, les dangers sont liés essentiellement à une élévation des températures durant la période estivale et en aval d'une zone urbaine. Cependant, les valeurs froides extrêmes en période hivernale peuvent compromettre la réussite de la reproduction naturelle (maturation, déroulement du frai, développement des œufs). Un rapport est édité annuellement.

Evaluation des actions : tableau de bord et indicateurs

Un premier travail a été initié en 2004 par l'assistant technique afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour juger d' l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du sud-ouest lémanique. Un certain nombre d'indicateurs ont été proposés au Comité d'agrément le 14 octobre 2005 et validés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude sur "**les indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de rivières et des SAGE de la région Rhône-Alpes**" initiée par la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et la DIREN, le SYMASOL fait partie des 8 bassins versants test.

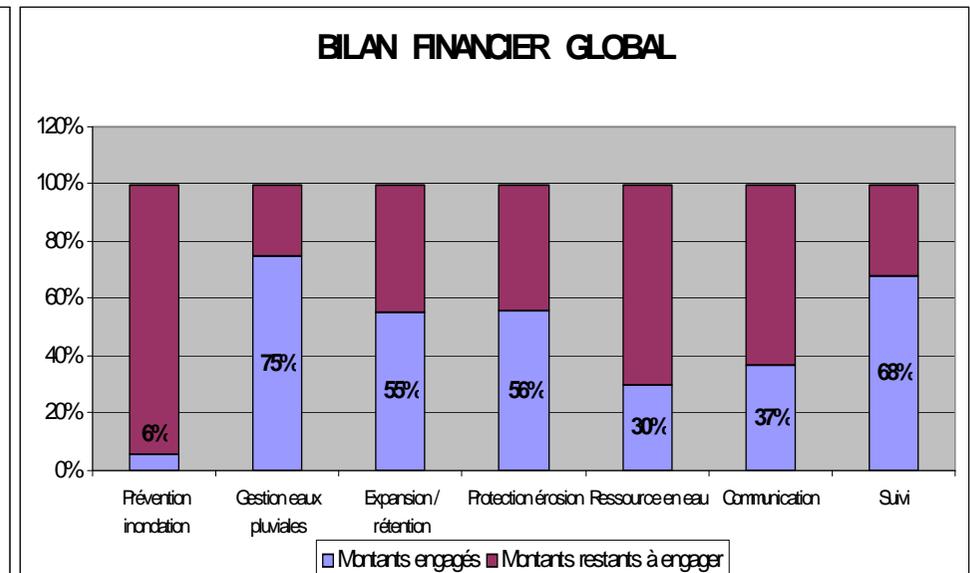
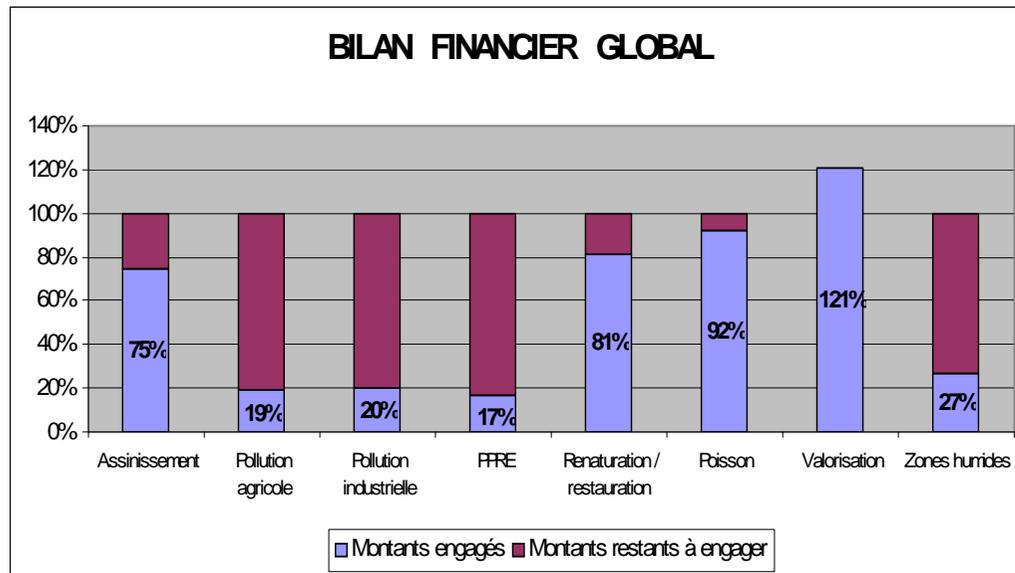
Cette étude à mi-parcours est donc l'occasion pour le SYMASOL, en fonction de l'avancement de ces actions et des données disponibles, de faire vivre un certain nombre d'indicateurs découlant des 64 indicateurs régionaux de cette étude.

Ce tableau de bord est précisé au chapitre 7 du présent rapport.

5. BILAN FINANCIER GLOBAL

5.1 Bilan Financier global par volet

La figure suivante présente le niveau d'engagement de chacun des volets présentés au chapitre précédent sur la période 2006 - 2008 par rapport à l'enveloppe globale pour les 6 années de réalisation. Ceci permet de visualiser l'état d'avancement des actions à mi-parcours, soit après trois années de réalisation.



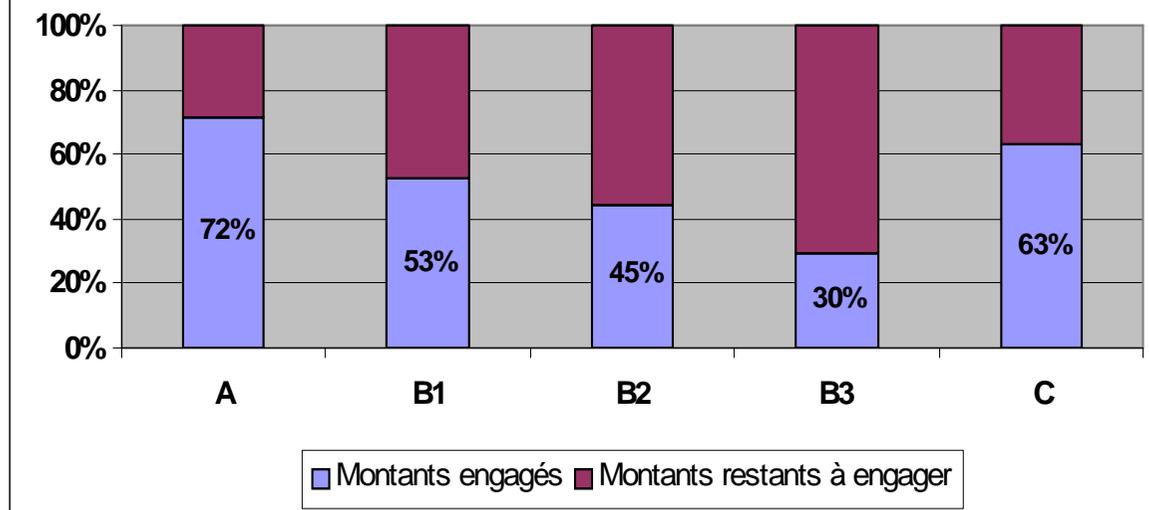
Avec un montant engagé de près de 17 M€ sur le montant global de 27.7 M€, on obtient un taux d'engagement de 61 %. Hormis les actions du volet "Pollution agricole" qui ont pris du retard dans la programmation, les montants engagés pour l'ensemble des autres volets sont satisfaisants.

Pour le volet "Pollution industrielle", le faible taux d'engagement s'explique par le fait que les actions les plus coûteuses sont inscrites dans la deuxième moitié du contrat.

Pour rappel, le volet PPRE (Plan de gestion de la végétation) présente également un faible taux qui s'explique par une surestimation financière de cette opération dans le document contractuel de juillet 2005. D'un point de vue des travaux, le bilan est satisfaisant avec la restauration de plus de 15 tronçons de rivières depuis l'obtention de la DIG en janvier 2007, soit 2 années de réalisation.

Le volet « Prévention inondation » est également faiblement engagé du fait d'actions différées et d'actions en cours dont les aspects fonciers et techniques ralentissent l'avancement des projets.

BILAN FINANCIER PAR VOLET



D'un point de vue "financier", on s'aperçoit que les montants alloués ont été correctement consommés à mi-parcours, avec environ 50 % engagés pour les volets A, B1, B2 et C.

Ces volets correspondent aux actions qui amènent à des réalisations concrètes (travaux, études, outils de communication ...).

Le volet B3 "Ressource en eau" relève plus d'actions de concertation (Observatoire) avec les différents acteurs concernés par cette thématique, à savoir les structures gestionnaires de l'eau potable sur le territoire.

D'un point de vue "technique", le bilan à mi-parcours montre que plus des 2/3 (70%) des actions sont engagées, voire terminées (31%).

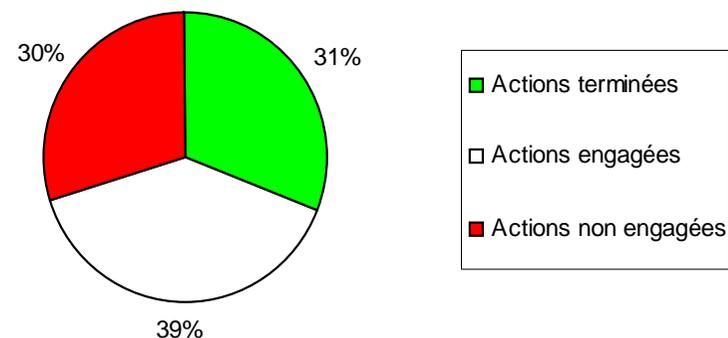
L'engagement des actions nécessite la rédaction d'un cahier des charges, le choix d'un maître d'œuvre, puis la mise au point du projet détaillé : des ajustements et des négociations sont souvent nécessaires pour parvenir à des projets optimisés avec les riverains et les collectivités et acceptés par tous.

Le lancement effectif des chantiers subit donc une période d'inertie inévitable, à laquelle il faut ajouter les autorisations administratives nécessaires, ce qui explique la différence entre les aspects technique et financier (les dépenses les plus lourdes (travaux) n'ayant lieu qu'en fin d'action).

Ce bilan montre que la programmation suit le cap que se sont fixé les collectivités, acteurs et partenaires financiers.

Les 3 années à suivre permettront d'engager sereinement le tiers des actions restantes.

ETAT D'AVANCEMENT GENERAL



5.2 Bilan des participations financières

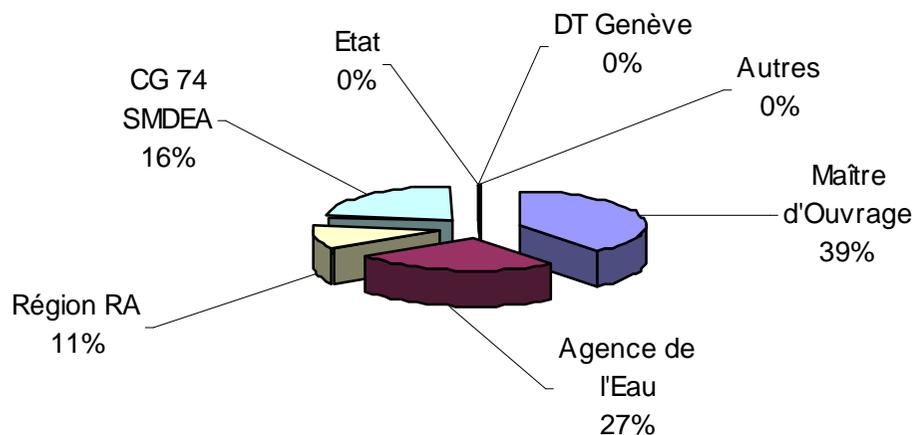
La difficulté de cet exercice réside dans le fait de présenter des participations financières sur des opérations étant à des stades comptables différents (voir ci-dessus) : certaines actions sont soldées (étude et travaux) tandis que d'autres, seule l'étude de maîtrise d'œuvre est en cours ou encore les travaux sur le point d'être lancés.

Pour ces deux derniers cas de figure, le montant affiché dans le tableau récapitulatif suivant est celui figurant dans le dossier de demande de subvention au 31 mars 2009.

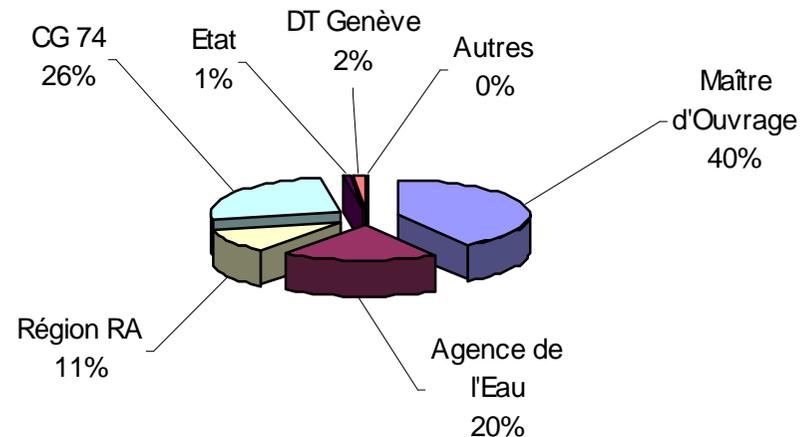
Montants en € HT	Maître d'Ouvrage	Agence de l'Eau	Région RA	CG 74 SMDEA	Etat	DT Genève	Autres
Volet A1	4 499 683	3 069 752	1 238 982	2 595 483	/	/	/
Volet A2	9 113	/	4 348	/	/	1 830	8 555
Volet A3	75 065	3 350	5 602	49 907	/	/	22 020
Volets A	4 583 861	3 073 102	1 248 932	2 645 390	/	1 830	30 575
Volet B1	1 069 545	507 897	291 976.4	668 759	18 000	41 508.6	1 982.4
Volet B2	1 518 228	95 452	114 469	194 005	173 750	30 158.1	29 886
Volet B3	27 801.7	55 000	/	24 736	/	/	2 964 .3
Volets B	2 615 574.7	658 349	406 445.4	887 500	191 750	71 666.7	34 832.7
Volet C1	10 806	30 050	14 776	482	/	1 817.25	784.83
Volet C4	99 895	262 538	169 289	3 296	/	/	9 305.51
Volets C	110 701	292 588	184 065	3 778	/	1 817.25	10 090.34
TOTAL	7 310 136.7	4 024 039	1 839 442.4	3 536 668	191 750	75 313.95	75 498

Diagramme des répartitions financières par volet

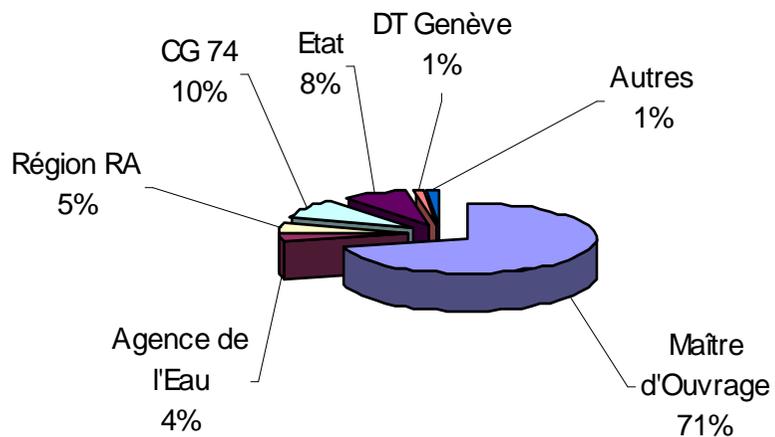
Bilan des répartitions financières du volet A



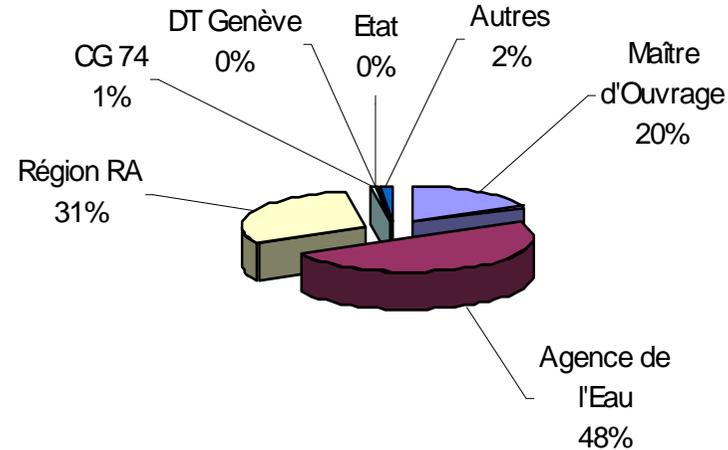
Bilan des répartitions financières du volet B1



Bilan des répartitions financières volet B2



Bilan des participation financières du volet C



5.3 Consommation de l'enveloppe de la région

La figure rend compte de l'état de consommation de l'enveloppe affectée par la Région, estimée à **2 411 207.00 € HT** en juillet 2005 soit environ 400 000 € HT/an.

	Montants inscrits	Montants engagés 2006-2008	Montants mobilisables 2009-2012
Volets A	1 330 075	1 248 932 94 %	81 143 6 %
Volet B1	634 688	291 976 46 %	342 712 54 %
Volet B2	146 416	114 469 78%	31 947 22 %
Volet B3	28 600	0 0%	28 600 100 %
Volet C	271 428 Y compris postes	184 065 68%	87 363 32 %
TOTAL	2 411 207	1 839 442	535 994

6. ACHEVEMENT DU CONTRAT (2009 – 2012)

Le 12 novembre 2008, le SYMASOL a réuni élus, institutionnels, acteurs, techniciens, usagers et membres associatifs dans le cadre du Comité de Rivière annuel. L'objectif était de montrer l'avancement des actions du Contrat sur la période 2006-2008 et de proposer la programmation inscrite sur les 3 dernières années de réalisation (2009 -2012).

L'enjeu était de taille puisqu'il fallait que les élus du SYMASOL, maître d'ouvrage de la quasi-totalité des actions hormis les travaux d'assainissement (volet A1), confirment leur volonté de réaliser ce sur quoi ils se sont engagés dans le document contractuel de 2005.

Cette programmation comprend les actions inscrites sur cette période dans le document contractuel de juillet 2005 auxquelles devront s'ajouter les actions différées inscrites sur la période 2006-2008 (c'est-à-dire les actions codées en rouge présentées dans le chapitre 4 de ce présent rapport).

Ci-dessous est présentée une esquisse de la programmation des actions pour chacun des volets du Contrat, leur estimation financière ainsi que la participation attendue de chacun des partenaires des actions du Contrat.

6.1 VOLET A

Améliorer la qualité d' l'eau

La figure expose les montant' d'opérations pour lesquels les élus, acteurs et partenaires financiers ont confirmé leur volonté d'agir.

	Fiches actions	Montants inscrits en € HT	Participations attendues en € HT				
			Agence RMC	Région RA	Dép. 74* SMDEA	CA 74 ADEME	DT Genève
Pollution domestique – A1							
Thonon	A1-1-C	0	/	/	/	/	/
CCBC	A1-2-C	1 410 000	AD	AD	20 % PR	/	/
CCCL	A1-3-C	4 533 691	AD	/	30 % PR	/	/
Fessy-Lully	A1-4-C	613 707	/	AD	30 % PR	/	/
Brenthonne	A1-5-C	500 000	37 %	8,5 %	20 % PR	/	/
	Total	7 057 398	/	/	/		
Pollution agricole – A2							
Bactériologie	A2-1	24 454	A définir	/	15 %	30 %	/
Erosion	A2-2	72 000	A définir	/	15 %	30 %	10 %
	Total	94 454	A définir	/	14 168	28 336	7 200

Pollution industrielle – A3							
EP-Anthy	A3-1-P	565 760	A définir	/	/	/	/
Pollution accidentelle	A3-2-P	72 850	A définir	/	100 %	/	/
Décharges	A3-2	17 600	A définir	/	A définir	40 %	/
Industries	A3-3	10 000	50 %	15 %	A définir	/	/
	Total	666 210	5 000	1 500	72 850	7 040	/
	TOTAUX	7 818 062	5 000	1 500	87 018	35 376	7 200

6.2 VOLET B

B1 - Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques

La figure expose les montants d'opérations pour lesquels les élus, acteurs et partenaires financiers ont confirmé leur volonté d'agir.

	Fiches actions	Montants inscrits en € HT	Participations attendues en € HT				
			Agence RMC	Région RA	Dép. 74*	Etat	DT Genève
PPRE	B1-1-BVs	370 000	30 %	10 %	70 %	/	/
	Total	370 000	111 000	37 000	111 000	/	/
Renaturation							
Fossaux	B1-1-Fos	34 500	20 %	20 %	50 %	/	/
Renaturation Delta Hermance	B1-4-H	220 000	60 %	20 %	/	/	50 %
Agriculture ruissellement	B1-1-M,V,H	52 500	A définir	20 %	/	30 % (CA)	/
	Total	307 000	138 900	61 400	10 350	15 750	110 000
Valorisation							
Puisoir	B1-5-P	7 000	/	20 %	/	/	/
Plâtrière	B1-7-P	10 000	/	/	/	/	/
Ferme Rolland	B1-3-R	73 500	/	/	A définir	/	/
Véringes	B1-3-H	29 000	/	/	/	/	/
	Total	119 500	/	1 400	/	/	/
Aspects piscicoles							
Pont D903	B1-1-P	4 725	50 %	20 %	50 %	/	/
Mâcheron	B1-4-P	5 000	50 %	/	60 %	/	/
Obstacles Perrignier	B1-2-R	34 355	50 %	20 %	50 %	/	/
	Total	44 080	22 040	7 816	5 408	/	/
Zones Humides							
Fully	B1-3-F	162 500	A définir	20 %	50 %	/	/
Alimentation ZH	B1-2-BVs	5 000	50 %	A définir	50 %	/	/
Chamburaz Chilly	B1-2-H	336 400	A définir	A définir	50 %	40 %	10 %
	Total	503 900	2 500	32 500	213 350	134 560	33 640
	TOTAUX	1 344 480	274 440	140 116	277 308	134 560	143 640

B2 - Assurer la protection des biens et des personnes

La figure expose les montants d'opérations pour lesquels les élus, acteurs et partenaires financiers ont confirmé leur volonté d'agir.

	Fiches actions	Montants inscrits en € HT	Participations attendues en € HT				
			Agence RMC	Région RA	Dép. 74*	Etat	DT Genève
Prévention inondation							
Pamphiot amont	B2-4-P	124 940	A définir	/	20 %	/	/
Etrepets	B2-2-R	52 130	/	20 %	20 %	/	/
Dronzet aval	B2-1-Dr	85 000	/	/	/	/	/
RN5 – les Pantets	B2-8-F	144 000	/	/	A définir	/	/
Coudrée	B2-1-V	250 000	/	/	A définir	/	/
Pont du Tanoz	B2-1-L	28 150	/	/	20 %	/	/
Hermance	B2-1-H	172 200	/	/	20 %	/	20 %
Loisin	B2-3-H	650 000	/	/	20 %	25 %	5 %
Castors	B2-3-V	2 500	/	30 %	/	/	/
Total		1 508 920	A définir	11 176	159 596	162 500	66 940
Impacts eaux pluviales							
EP Sciez	B2-2-F	48 500	/	/	A définir	/	/
Total		48 500	/	/	A définir	/	/
Expansion des crues							
Petit Lac	B2-3-F	64 000	A définir	20 %	30 %	/	/
RN5	B2-2-V	230 825	/	/	A définir	/	/
Total		294 825	A définir	12 800	8 960	/	/
Erosions de berges							
Corzent	B2-1-P	54 000	A définir	/	20 %	/	/
Séhex	B2-1-R	101 050	/	/	20 %	/	/
Avugnens	B2-4-F	58 000	/	/	20 %	/	/
La Praly	B2-6-F	207 000	/	/	A définir	/	/
Total		420 050	A définir	/	42 610	/	/
TOTAUX		2 272 295	A définir	23 976	211 166	162 500	66 940

B3 - Gérer de façon globale la ressource en eau

La figure expose les montants d'opérations pour lesquels les élus, acteurs et partenaires financiers ont confirmé leur volonté d'agir.

	Fiches actions	Montants inscrits en € HT	Participations attendues en € HT				
			Agence RMC	Région RA	Dép. 74*	CA 74 ADEME	DT Genève
Observatoire	B3-1	33 000	A définir	20 %	20 %	/	10 %
	Total	33 000	A définir	6 600	4 620	/	3 300
Aspects qualitatifs							
Azote	B3-2	38 000	A définir	20 %	/	/	/
Pesticides	B3-3	72 000	A définir	20 %	A définir	/	/
	Total	110 000	A définir	22 000	A définir	/	/
Aspects quantitatifs							
Réseaux	B3-4	A définir	A définir	/	20%	/	/
Captages	B3-5	30 000	A définir	/	/	/	10 %
	Total	30 000	A définir	/	A définir	/	3 000
	TOTAUX	173 000	A définir	28 600	4 620	/	6 300

6.3 VOLET C

C1 - Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques

La figure expose les montants d'opérations pour lesquels les élus, acteurs et partenaires financiers ont confirmé leur volonté d'agir.

	Fiches actions	Montants inscrits en € HT	Participations attendues en € HT		
			Agence RMC	Région RA	DT Genève
Communication					
Lettre	C1-2	5 000	50 %	20 %	10 %
Visites terrain	C1-7	7 500	A définir	20 %	10 %
Scolaires	C1-9	41 400	50 %	20 %	/
Exposition	C1-13	6 000	50 %	20 %	10 %
Manifestations	C1-14	4 500	50 %	20 %	10 %
Consommation eau	C1-15	8 000	30 %	20 %	10 %
	TOTAUX	72 400	32 450	14 490	3 100

C4 - Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi

La figure expose les montants d'opérations pour lesquels les élus, acteurs et partenaires financiers ont confirmé leur volonté d'agir.

	Fiches actions	Montants inscrits en € HT	Participations attendues en € HT		
			Agence RMC	Région RA	"Dpt. 74
Evaluation et Suivi					
Poste chargé de mission	C4-1	253 000	50 %	A définir	/
Poste assistant	C4-2	256 000	50 %	A définir	/
Suivi qualité des eaux	C4-3	25 000	50 %	20 %	A définir
Suivi piscicole	C4-4	15 000	50 %	20 %	/
Stations débits	C4-5	8 000	40 %	20 %	/
Etude bilan	C4-7	50 000	50 %	20 %	50 %
	TOTAUX	607 000	302 700	19 600	5 000

6.4 Synthèse de la programmation 2009 – 2012

Y compris les travaux d'assainissement (volet A1) pris en charge par les collectivités locales.

	Montants inscrits au contrat € HT	Montants engagés € HT 2006 - 2008	Montants prévus € HT 2009-2012	Participations attendues en € HT – 2009-2012					
				Agence RM&C	Région RA	Dép. 74*	Etat	CA 74 / ADEME	DT Genève
A – Améliorer la qualité de l'eau	16 167 013	11 581 650	7 818 062	5 000	1 500	87 018	/	35 376	7 200
B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques	5 347 835	2 599 668	1 344 480	274 440	140 116	277 308	134 560	15 750	143 640
B2 – Assurer la protection des biens et des personnes	4 834 187	2 155 948	2 272 295	A définir	23 976	211 166	162 500	/	66 940
B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau	373 000	110 502	173 000	A définir	28 600	4 620	/	/	6 300
C – Communication, coordination et suivi	1 034 410	603 040	679 400	335 150	34 090	5 000	/	/	3 100
TOTAUX	27 756 439	17 050 808	12 287 237	614 590	228 282	585 112	297 060	51 126	227 180
	Taux d'engagement	61 %	105 %						

Sans prendre en compte les travaux d'assainissement (volet A1).

	Montants inscrits au contrat € HT	Montants engagés €HT 2006 - 2008	%	Montants prévus € HT 2009-2012	Participations attendues en € HT – 2009-2012					
					Agence RM&C	Région RA	Dép. 74*	Etat	CA 74 / ADEME	DT Genève
A – Améliorer la qualité de l'eau	891 910	179 790	20 %	760 664	5 000	1 500	87 018	/	35 376	7 200
B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques	5 347 835	2 599 668	49 %	1 344 480	274 440	140 116	277 308	134 560	15 750	143 640
B2 – Assurer la protection des biens et des personnes	4 834 187	2 155 948	45 %	2 272 295	A définir	23 976	211 166	162 500	/	66 940
B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau	373 000	110 502	30 %	173 000	A définir	28 600	4 620	/	/	6 300
C – Communication, coordination et suivi	1 034 410	603 040	58 %	679 400	335 150	34 090	5 000	/	/	3 100
TOTAUX	12 481 342	5 648 948		5 229 839	614 590	228 282	585 112	297 060	51 126	227 180
Taux d'engagement		45 %		87 %						

Si on prend en considération le volet assainissement (A1) dans le bilan financier global, le taux d'engagement est de 61 % à mi-parcours pour la période 2006-2008. Ce taux d'engagement satisfaisant s'explique par le fait que les collectivités locales, maîtres d'ouvrage des opérations d'assainissement, suivent leur programmation établie dans le document contractuel de 2005. En ce qui concerne la deuxième moitié de la programmation du Contrat, si l'ensemble des actions programmées sont réalisées, le taux d'engagement est estimé à 105 %. Ce léger dépassement s'explique par des montants engagés pour les travaux d'assainissement plus élevés que les montants inscrits.

A contrario, hors actions programmées au volet A1, le taux d'engagement à mi-parcours est de 45 %. Ceci s'explique par l'inertie des paiements d'une opération entre le démarrage de celle-ci et sa réception en fin de chantier. Rappelons que plus des 2/3 des actions programmées pour la durée totale du contrat sont d'ores et déjà engagées. La programmation prévue pour la période 2009-2012 nous amène à un taux d'engagement de 87 %, taux d'autant plus satisfaisant qu'il découle d'opérations moins coûteuses que prévues où d'actions remobilisées dans le cadre d'autres procédures telles que NATURA 2000.

Notons également que certaines actions initialement prévues au contrat de 2005 seront annulées : foncier indisponible, manque de pertinence, ... Ces actions ne représentent pas les actions prioritaires fixées au contrat de rivières.

7. TABLEAU DE BORD

Cette démarche s'inscrit dans le **champ de l'évaluation de l'action publique**, voulue par l'Etat, les collectivités locales et usagers. Il s'agit de rechercher si les moyens techniques et financiers mis en œuvre ont permis d'atteindre les effets attendus et les objectifs assignés.

Les contrats de rivières, procédure de gestion intégrée de l'eau, mis en œuvre entre l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région, le Département, les collectivités locales et les usagers, sont visés par cette préoccupation de mesurer les effets des actions engagées.

Pour constituer un outil de référence pour le suivi et l'évaluation des procédures en Rhône-Alpes, le groupe technique régional a souhaité proposer en 2006 aux structures porteuses et leurs partenaires, une base régionale et commune d'indicateurs, soient 64 indicateurs.

7.1 Les indicateurs de suivi

7.1.1 Définition

Un indicateur est un **paramètre, une donnée quantitative synthétique**, qui permet de caractériser, de façon concise, une situation évolutive souvent complexe, une action où les conséquences d'une action, à des fins de diagnostic, d'évaluation, de prévision, d'aide à la décision.

Il a une portée supérieure aux données qu'il combine et à une valeur significative et particulière. Il présente toujours un modèle de réalité, c'est pourquoi il doit être accompagné d'informations qualitatives et de commentaires. Il s'accompagne généralement d'une ou plusieurs **valeurs de référence** (état initial), sans lesquelles il n'est pas pertinent.

Ces valeurs permettent d'affiner le jugement sur le niveau et l'évolution de l'indicateur.

7.1.2 Critères de sélection

Un indicateur doit être :

- **Représentatif** dans l'espace et le temps vis-à-vis du sujet,
- Scientifiquement et statistiquement **valide**,
- **Faisable** : disponible, de faible coût,
- **Comparable** entre les exercices et les sites,
- **Significatif** : facile d'interprétation par comparaison avec une valeur de référence,
- **Simple, lisible, éloquent** pour le public auquel il sera présenté,
- **Pertinent** vis-à-vis des attentes des utilisateurs.

Les indicateurs de suivi de **l'état des milieux et des pressions** constatent l'évolution de l'état des milieux au regard des objectifs fixés. Ce sont les indicateurs **de résultats** qui mesurent les effets immédiats ou à moyen terme des réalisations et évaluent l'efficacité de la procédure de Contrat de rivières.

7.1.3 Protocole technique de suivi des actions

Suite à un travail de fond réalisé en juin 2004 et à la participation comme bassin versant test à l'étude régionale sur " **les indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de rivières de Rhône-Alpes** ", le SYMASOL souhaite dans le cadre de ce présent rapport, sur la base de 16 indicateurs sur les 64 existants, réaliser un suivi et une évaluation des actions à mi-parcours.

16 indicateurs ont été retenus, en fonction de l'avancement des actions et des données disponibles à ce jour :

- A1-1** : Population des communes et leur mode d'assainissement
- A3-89** : Variété des molécules polluantes dans l'eau
- A3-90** : Teneurs en polluants dans les eaux
- A32** : Qualité des cours d'eau – physico-chimie
- B11-107** : Réalisation du programme de gestion de la ripisylve
- B11-138** : Linéaire de cours d'eau artificialisé
- B13-137** : Renaturation des cours d'eau
- B13-143** : Libre circulation piscicole
- B13-350** : Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole
- B2-360** : Protection de la population vivant en zone inondable
- B3-219** : Qualité de la ressource utilisée pour l'AEP
- B3-353** : Protection de la ressource AEP
- B3-361** : Volumes prélevés pour l'AEP
- C-286** : Taux de personnes touchées par les opérations de communication-sensibilisation
- C-292** : Taux de réalisation des actions du programme
- D-341** : Gestion des zones humides

Chaque indicateur listé ci-dessus est présenté sous forme d'une fiche individuelle en **annexe 3** de ce présent rapport.

8. CONTRIBUTION DU CONTRAT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURE

(Cf. Grille de Porter à Connaissances - DCE en **annexe 2**).

Malgré un taux d'avancement des actions à hauteur de 70% à mi-parcours, il est encore trop tôt pour définir et évaluer les réels effets des actions du contrat de rivières sur l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées sur le territoire du SYMASOL.

Au point de vue de la qualité des eaux superficielles, les résultats des campagnes menées laissent apparaître la présence de plusieurs points noirs. D'une manière générale, il s'agit de secteurs problématiques déjà identifiés lors des études préalables du contrat et liés à l'assainissement et aux pratiques agricoles.

L'action A2-1 concernant la mise en place de solutions alternatives vis-à-vis de l'abreuvement des troupeaux sur le Pamphiot va permettre d'agir sur l'une des causes de la pollution bactériologique. Les programmes de travaux à mener sur l'assainissement reste du ressort des collectivités concernées.

Un bilan de cette campagne sera établi sur chaque bassin versant étudié afin de dégager des pistes d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés car la qualité des eaux des plages touchées constitue un enjeu sanitaire et économique notable.

D'un point de vue de la qualité physique et biologique des cours d'eau, l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrat vont améliorer sensiblement les conditions et potentiels des cours d'eau. Cependant, il est encore trop tôt pour en évaluer les effets.

Le suivi piscicole ainsi que le bilan final du contrat de rivières prévus en 2011-2012 permettra de définir très précisément les réels effets des actions du contrat sur la qualité générale des cours d'eau.

9. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

L'analyse globale du bilan à mi-parcours du contrat montre un avancement positif de la programmation. Les volets B1, B2 et C1 voient au moins 75 % de leurs actions prévues sur 2006-2008 engagées ou terminées. Les actions de lutte contre la pollution domestique (assainissement des eaux usées) et industrielle (réhabilitation de décharge, études sur la pollution aux métaux) du volet A respectent le planning affiché. La mise en œuvre des actions agricoles présentent quant à elle un peu d'inertie. Le volet B3 affiche un faible taux d'engagement financier qui n'est pas représentatif du travail effectué. La réflexion sur la ressource en eau nécessite en effet une importante concertation qui n'est pas génératrice de dépenses.

Globalement, ce sont 70 % des actions du contrat prévues sur 6 ans qui sont engagées voire terminées. Toutefois, ce tableau optimiste ne doit pas cacher un programme qui reste encore chargé d'ici la fin de l'année 2011. De nombreuses actions en cours doivent être finalisées et l'inertie liée à divers éléments ne doit pas être occultée. Il n'est pas possible de s'affranchir des délais d'instruction pour certains dossiers administratifs (loi sur l'eau...) et des délais de négociations foncières qui peuvent étaler la réalisation des actions sur 1,5 an ou 2 ans voire davantage en cas de refus de participation des riverains.

Le volet C2 qui doit assurer la mise en œuvre des actions du contrat en lien avec les documents d'urbanisme est aujourd'hui bien effectif. Le SYMASOL est souvent sollicité pour les réunions de révision/élaboration des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.), essentiellement pour aborder le thème de la gestion des eaux pluviales. L'information sur les zones humides existantes et leur intérêt est également une attente en termes de planification urbaine ou de projets de développement. Si cette demande est louable et permet de répondre aux objectifs du contrat de rivières, il n'en demeure pas moins qu'elle nécessite du temps, surtout au vu des modifications de P.L.U. qui se multiplient actuellement.

Ces différents aléas laissent à penser que l'objectif de réalisation de l'ensemble des actions du contrat pour fin 2011 reste plus qu'optimiste. Malgré un rythme d'avancement soutenu, une vision réaliste veut que le SYMASOL ne puisse pas faire l'économie d'une année de prolongation du contrat de rivières (avenant) voire de se projeter dans un deuxième outil contractuel afin de poursuivre la synergie mise en place, définir de nouvelles orientations et garantir la pérennité des réalisations (entretien, suivi ...), ceci dans le souci de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2015.

Le contrat de rivières engagé depuis 2006 a été le révélateur d'un engagement affirmé des collectivités locales sur les thématiques environnementales. Il entraîne les multiples partenaires et enclenche par son inertie une dynamique locale très significative.

Les actions d'aménagement, d'entretien, de mise en valeur, de préservation des rivières, des milieux aquatiques, et de la ressource en eau sont autant de thématiques qui permettent aux élus d'aujourd'hui de s'approprier les problématiques, de voir les réalisations en cours, et surtout les engageant dans des réflexions à moyen et long terme.

Le contrat de rivières fait murir, grandir la réflexion. Il est né des constats, il essaye de les réparer, et aujourd'hui il est un outil formidable pour anticiper et entretenir.

Certes, nous sommes à mi-parcours. Nous devons continuer nos efforts.

Il faut renforcer nos relations avec le monde agricole afin de les accompagner dans la prise de conscience et les amener à transformer les idées en actions pour modifier leur pratique.

Il faut poursuivre nos actions autour de la préservation des biens et des personnes même si les aspects fonciers et techniques ralentissent l'avancement de nos projets. En étant plus performant sur le volet communication, nous pourrions convaincre de la pertinence et du caractère prioritaire de nos actions pour obtenir les accords fonciers. Il faut faire connaître nos réalisations.

Enfin, il faut porter une attention toute particulière à l'observatoire de la Ressource en Eau.

Le travail de concertation engendré lors des premières rencontres a permis de sensibiliser l'ensemble des partenaires liés à la thématique de l'eau. La définition des indicateurs de suivi de la qualité des eaux est acceptée par tous et assoit de manière solide le fondement des futures analyses.

La première marche consiste à rendre compte annuellement du suivi de la qualité des eaux. L'analyse permettra ensuite d'identifier les causes de la dégradation éventuelle du milieu. Nous reformulerons alors nos priorités et nous définirons de nouvelles actions.

Nous nous devons de garantir aux générations futures un état satisfaisant de nos ressources naturelles, de nos masses d'eau. Le contrat de rivières est l'outil qui met l'ensemble des acteurs en marche pour ne pas laisser notre territoire en friche. La structure porteuse, le SY.M.A.S.O.L., sera amenée à évoluer pour mener encore plus loin la réflexion notamment autour de la préservation de la ressource en eau (SAGE).

Dès aujourd'hui, nous présentons le besoin de mettre en réflexion un contrat de rivières 2. Maintenant que les synergies existent, il faut les cultiver en poursuivant nos actions, en définissant de nouvelles orientations et en garantissant la pérennité de nos réalisations.

Le travail reste important, mais nous avons presque gagné le combat idéologique. La prise de conscience collective est réelle. Elle favorise très nettement les acteurs politiques à prendre les décisions.

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin, poursuivons !

Gil Thomas
Vice-président du SYMASOL

10. ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif

Annexe 2 : Grille de Porter à Connaissances – DCE

Annexe 3 : Fiches des 16 indicateurs régionaux (voir document annexé)

Annexe 1 : Tableau récapitulatif

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation					
					Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006- 2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU																					
Sous-volet A1 – Lutter contre la pollution domestique																					
A1-1-AC	Thonon	Construction de réseaux de transport des eaux usées	1 038 000	Thonon	25	/	8.5*	/	AD SMDEA	1 090 527	394 488	/	88 662	/	/						
A1-2-AC	CCBC	Construction de réseaux de transport des eaux usées	7 952 000	CCBC	26	/	8.5*	/	20 SMDEA	6 756 525	2 098 548	/	675 920	1 563 513	/						
A1-3-AC	CCCL	Construction de réseaux de transport des eaux usées	4 100 566	CCCL	25%	/	8.5*	/	30 SMDEA	2 440 667	533 943	/	350 266	640 707	/						
A1-4-AC	Fessy-Lully	Construction de réseaux de transport des eaux usées et traitement	1 391 377	SIEA F-L	2.5	/	8.5*	/	30 SMDEA	814 329	22 112	/	117 350	309 866	/						
A1-5-AC	Brenthonne	Construction de réseaux de transport des eaux usées et traitement	737 160	Brenthonne	26	/	8.5*	/	20 SMDEA	241 952	4 651	/	/	70 255	/						
A1-1-AA	CCBC	Réalisation des zonages d'assainissement autonome	14 000	CCBC	60	/	15	/	20 SMDEA	22 695	/	/	2 100	6 809	/						
A1-2-AA	CCCL	Réalisation des zonages d'assainissement autonome	35 000	CCCL	50	/	15	/	30 SMDEA	30 248	13 060	/	3 918	3 350	/						
A1-3-AA	Brenthonne	Réalisation des zonages d'assainissement autonome	7 000	Brenthonne	60	/	15	/	20 SMDEA	4 917	2 950	/	766	983	/						
Sous-totaux A1			15 275 103							11 401 860	3 069 752	/	1 238 982	2 595 483	/						
Sous-volet A2 – Lutter contre la pollution agricole																					
A2-1	Bactériologie	Inventaire des parcelles à risques vis-à-vis de l'abreuvement des animaux dans le lit du cours d'eau puis mise en place de solutions alternatives	34 500	SYMASOL / CA 74	AD	/	15	/	30 CA. 74	5 546	/	/	737 (13%)	/	1 989 (CA74 sur 30% TTC)		E	E			
A2-2	Erosion	Identification des parcelles à risques puis actions de protection et de modification des pratiques pour limiter l'érosion des parcelles agricoles	90 000	SYMASOL / CA 74	AD	/	15	/	40 CA. 74 + DT	18 300	/	/	3 611 (20%)	/	40 %						
Sous-totaux A2			124 500							23 846	/	/	4 348	/	10 385						

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation					
					Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
Sous-volet A3 – Lutter contre les pollutions urbaines et industrielles																					
A3-1-P	E.P. Anthy	Etude précise pour la gestion et le traitement des EP sur la ZA et mise en œuvre des travaux	565 760	SYMASOL	AD	/	/	/	/	/	A définir	/	/	/	/						
A3-2-P	Pollution accidentelle	Mise en place de glissières de protection le long du Pamphiot	72 850	CG74	AD	/	/	100	/	/	/	/	100 %	/							
A3-2	Décharges	Diagnostic des pollutions émises par les décharges et dépôts sauvages - étude	17 600	SYMASOL	AD	/	/	AD	40 ADEME	/	A définir	/	/	A définir	40 %						
A3-2'	Décharge Messery	Réhabilitation de la décharge de la commune de Messery	91 200	Messery	/	/	/	AD	60 ADEME	149 321	/	/	4 400 (3%)	48 914 (33%)	AD/DEME 22 020 (15%)						
A3-3	Industries	Améliorer la connaissance sur l'origine des pollutions industrielles et plus particulièrement les pollutions métalliques	20 000	SYMASOL / CCI	50	/	15	AD	/	6 623	3 350 (50%)	/	1 202 (18 % sur TTC)	993.44 (15%)	/						
Sous-totaux A3			767 410							155 944	3 350	/	5 602	49 907	22 020						
TOTAUX VOLET A			16 167 013							11 581 650											
VOLET B : MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU																					
Sous-volet B1 – Restaurer, réhabiliter et valoriser les milieux aquatiques																					
B1-1-BVs	Plan de gestion	Plan de gestion et entretien du lit, des boisements de berges et du bois mort	5 000 (Et.)	SYMASOL	50	/	/	40 à 70	/	14 625	/	/	/	3 173 (22%)	/	E					
			1 362 500		50	/	10	40 à 70	/	278 000	87 787 (30%)	/	27 800 (10%)	70 157 (25%)	3% Thonon	T	T	T			
			395 000		/	/	20	40 à 70	/	/	/	/	/	/	/						
B1-2-BVs	Alimentation ZH	Améliorer l'alimentation en eau des zones humides	5 000	SYMASOL	50	/	/	50	/	/	50 %	/	/	50 %	/	Selon opportunité					
B1-1-P	Pont D903	Aménager l'obstacle à la migration de la faune piscicole au pont D903 sur le Pamphiot	11 800	SYMASOL	50	/	20	AD	/	7 350 Etude Moe	50 %	/	20 %	A définir	/					E + T	

Inscription au contrat – juillet 2005									
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %				
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B1-2-P	Hutins	Remplacement d'une passerelle sur le Pamphiot	9 970	SYMASOL	/	/	20	/	/
B1-3-P	Bossenot	Aménagement d'un sentier de découverte dans le marais de la Bossenot et d'une table de lecture au Rocher du Diable.	69 700	SYMASOL	20	/	16*	60	/
B1-4-P	Mâcheron	Aménager l'obstacle à la migration piscicole à l'aval du marais de Bonnant.	5 000	SYMASOL	50	/	/	60	/
B1-5-P	Puisoir	Mise en valeur patrimoniale du trou d'eau du Puisoir et du ruisseau issu du Puisoir. et touristique du trou d'eau du Puisoir	3 950	SYMASOL	/	/	20	/	/
B1-6-P	Tourbière Moises	Protection et mise en valeur pédagogique de la tourbière des Moises.	40 000	SYMASOL	20	/	20	70	/
B1-7-P	Plâtrière	Mise en valeur de l'ancienne plâtrière.	10 000	CCCL	/	/	/	/	/
B1-1-Fos	Fossaux	Remise à ciel ouvert et diversification des habitats de l'embouchure des Fossaux	34 500	SYMASOL	20	/	20	50	/
B1-1-R	RN5-Lanvers	Renaturation du Redon au droit de la carrière Lanvers et aménagement de l'obstacle au franchissement piscicole de la RN5.	123 310	SYMASOL	50	/	12*	AD	/
B1-2-R	Obstacles Perrignier	Aménagement de 3 obstacles à la migration piscicole entre le Moulin Bouquin et l'amont du bourg de Perrignier.	26 000	SYMASOL	40	/	20	50	/
B1-3-R	Ferme Rolland	Valoriser le bief du Redon dans le bourg de Perrignier et y créer un cheminement avec la logique d'aménagement de la ferme Rolland.	73 500	CCCL	/	/	/	AD	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
Action annulée					
Pris en charge par NATURA 2000					
/	2 500	/	/	1 250	/
/	/	/	20 %	/	/
Pris en charge par NATURA 2000					
/	/	/	/	/	/
/	20 %	/	20 %	50 %	/
145 700	44 814 (31%)	/	14 840 (10%)	40 822 (28%)	/
Action groupée avec B1-1-P					
/	/	/	/	A définir	/

Programmation					
06	07	08	09	10	11
					T
			T		
				T	
				E	T
E	T				
			E + T		
					E + T

Inscription au contrat – juillet 2005									
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %				
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B1-4-R	Lagune	Mise en valeur paysagère et touristique des sources communales et de la lagune de Cervens via le sentier du canal des Moises	87 500	SYMASOL	20	/	20	60	/
B1-1-F	Sentier Foron	Aménagement du sentier le long du Foron	35 000	CCBC	20	/	20	/	/
B1-2-F	Gorge aval RD 903	Restaurer la qualité naturelle et écologique du cours d'eau sur un tronçon de la Gorge - aval pont D903	45 500	SYMASOL	20	/	20	60	/
B1-3-F	Fully	Gestion du marais de Fully et des eaux pluviales de Bons et Brens	162 500	SYMASOL	AD	/	20	50	/
B1-1,2-M	Réhabilitation / rétention	Maîtrise des ruissellements et rétention des eaux par bassins d'écrêtement et réengraissement/stabilisation du lit du Mercube.	269 700	SYMASOL	17	/	/	AD	/
B1-1-M,V,H	Agriculture ruissellement	Identification des parcelles à risque. Définition et mise en œuvre d'aménagements et de bonnes pratiques relatifs à l'assolement, l'organisation des rotations et au travail du sol des exploitations.	52 500	SYMASOL / CA 74	AD	/	20	/	30 CA.74
B1-1-H	Veigy	Renaturation et valorisation de l'Hermance dans la traversée du bourg de Veigy	903 600	SYMASOL	13	/	20	50	5
B1-2-H	Chamburaz - Chilly	Création d'ouvrages de régulation et gestion du marais de Chilly pour diminuer le transit vers l'aval du Chamburaz.	373 400	SYMASOL	AD	40	AD	50	10
B1-3-H	Véringes	Valorisation paysagère et touristique de la fontaine de Véringes	29 000	SYMASOL	/	/	/	/	/
B1-4-H	Delta	Renaturation du delta de l'Hermance	220 000	SYMASOL / DT	AD	/	20	/	50

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
255 250	59 039 (23%)	/	51 000 (20%)	77 034 (30%)	/
35 000	7 000 (20%)	/	7 000 (20%)	6 845 (20%)	/
Action annulée					
/	A définir	/	32 500 (20 %)	65 000 (40%)	/
352 987	55 885 (16%)	/	7 555 (2%)	73 133 (21%)	/
/	A définir	/	20 %	/	30 %
765 815	204 600 (27%)	/	149 818 (20%)	272 877 (36%)	38 288 5% DT
17 445 Etude Moe	A définir	18 000 sur 45 000 de travaux	792 (4.5%)		10% DT
/	/	/	/	/	/
20 000	A définir	/	20 %	A définir	50 %

Programmation					
06	07	08	09	10	11
	E	E	T		
T					
				E	T
	E	T			
			E	E	
E	E	T			
E				T	
			E	T	
		E	T		

Inscription au contrat – juillet 2005									
					Part des financeurs en %				
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B1-5-H	Vallons gabions	Démantèlement des protections de berges ayant un impact négatif sur le cours d'eau	100 000	DT	/	/	/	/	100%
B1-6-H	Pont Neuf-Golettes	Renaturation de l'Hermance	571 000	DT	20	/	0	50	50 + études
B1-1-ZH	ZH hydraulique	Protection des zones humides d'importance hydraulique	/	A définir	/	/	/	/	/
B1-3-ZH	Prat-Quemond	Restauration et gestion du marais de Prat-Quemond	44 326	SIEM	20	/	20	60	/
B1-5-ZH	Champs de la Grange	Protection et gestion de la zone humide du Champ de la Grange	59 500	SYMASOL	50	/	20	50	/
B1-N-Zhs	Ensemble des 7 zones humides du SOL (B1-2,4,6,7,8,9,10-Zhs)								
B1-11-ZH	Chez Viret	Restauration et gestion du marais au lieu dit "Chez Viret"	13 000	SYMASOL	20	/	7*	50	/
Sous-totaux B1			5 347 835						
Sous-volet B2 – Assurer la protection des biens et des personnes									
B2-BVs	SDEP	Etude de schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle des 12 bassins versants	310 000	SYMASOL	50	/	/	50	/
B2-1-P	Corzent	Réfection du seuil du moulin de Corzent et protection de berges	54 000	SYMASOL	AD	/	/	20	/
B2-2-P	Noyer	Stabiliser les berges du cours d'eau dans le secteur urbain de Noyer et intégration paysagère des fûts en béton	211 000	SYMASOL	/	/	20	20	/
B2-3-P	La Ravine	Gestion des eaux pluviales et entretien des ouvrages	17 000	SYMASOL	/	/	/	20	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
Pris en charge à 100 % par DT canton de Genève					
550 000	A définir	/	A définir	82 500 (15%)	50% DT
Selon opportunité					
9 461	3 237	/	1 891.4	2 957.5	/
Pris en charge par NATURA 2000					
134 126	39 851 (30%)	/	29 972 (22%)	35 204 (26%)	/
8 218	3 184 (39%)	/	916 (11%)	2 807 (34%)	/
2 599 668	507 897	18 000	291 976	668 759	43 491
145 990	90 360 (62%)	/	/	52 680 (36%)	/
945	A définir	/	/	/	/
398 025	/	/	68 292 (17%)	55 715 (14%)	25 000 C + P
Pris en charge dans PPRE – action B1-1-BVs					

Programmation					
06	07	08	09	10	11
	E		T		
T					
	E	T			
T					
	E	T	T		
					T

Inscription au contrat – juillet 2005									
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %				
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
B2-4-P	Pamphiot amont	Aménagements hydrauliques et piscicoles du secteur de Charmoisy jusqu'au hameau des Blaves	124 940	SYMASOL	AD	/	/	20	/
B2-1-R	Séchex	Protection et stabilisation des berges rive gauche en techniques végétales.	101 050	SYMASOL	/	/	/	20	/
B2-2-R	Etrepets	Création de terrasses submersibles et protection des berges en techniques végétales - Etrepets	52 130	SYMASOL	/	/	20	20	/
B2-3-R	Brécorens	Aménagements hydrauliques et optimisation des marais. Mise en valeur de la Gurnaz	138 800	SYMASOL	AD	/	20	30	/
B2-1-Dr	Dronzet aval	Remplacement du pont et création d'une risberme	78 000	SYMASOL	/	/	/	/	/
B2-1-F	Guido-Coudrée	Création d'un endiguement pour maîtriser les eaux débordantes	165 000	SYMASOL	/	/	/	20	/
B2-2-F	EP Sciez	Protéger et conforter les ouvrages de EP – les Crêts, la Combe et le Champ	94 200	SYMASOL	/	/	/	AD	/
B2-3-F	Petit Lac	Optimisation du rôle hydraulique de la zone humide du Petit Lac pour favoriser les crues de la Gurnaz	64 000	SYMASOL	AD	/	20	30	/
B2-4-F	Avugnens	Création d'une fosse de dissipation en enrochements libres avec végétalisation du parement supérieur	58 000	SYMASOL	/	/	/	20	/
B2-5-F	Creusiaz - SNCF	Protection du réseau E.U. et de la culée du pont SNCF	19 600	SYMASOL	/	/	/	AD	25 SNCF
B2-6-F	La Praly	Confortement de berges et recalibrage de l'ouvrage SNCF	207 000	SYMASOL	/	/	/	AD	/
B2-7-F	SDEP Bons	Mise en œuvre du SDEP de Bons	760 000	Bons	/	/	/	/	/
B2-8-F	RN5 - Les Pantets	Création d'une risberme, végétalisation des berges et remplacement d'ouvrages	144 000	SYMASOL	/	/	/	AD	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
/	A définir	/	/	20 %	/
/	/	/	/	20 %	/
/	/	/	20 %	20 %	/
170 682	5 092 (3%)	/	5 121 (3%)	A définir	/
14 813 Etude Mo	/	/	/	/	/
163 884	/	/	33 631 (21%)	27 308 (17%)	/
10 307	/	/	/	3 045 (30%)	/
/	A définir	/	20 %	30 %	/
/	/	/	/	20 %	/
19 550	/	/	/	2 977 (15%)	4 887 SNCF
/	/	/	/	A définir	/
695 359	Pris en charge à 100 % par la commune				
/	/	/	/	A définir	/

Programmation					
06	07	08	09	10	11
			E		
		E	T		
		E	T		
		E + T			
		T	T	T	
	E + T				

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation						
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11	
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres							
B2-1-V	Coudrée	Création d'un canal de décharge et protection des berges de l'embouchure du Vion	300 130	SYMASOL	/	/	/	20	/	24 050 Etude Mo	/	/	/	A définir	/	E	E					
B2-2-V	RN5	Création de zones de rétention des eaux de crues	230 825	SYMASOL	/	/	/	AD	/	/	/	/	A définir	/								
B2-3-V	Castors	Régulation du niveau d'eau en amont des barrages de castors	2 500	SYMASOL	/	/	30	/	/	/	/	30 %	/	/								
B2-1-Du	SDEP Messery	Limiter le rejet dans le réseau aval en créant une zone de rétention - SDEP Messery	287 860	Messery	/	/	/	/	/	174 168	Pris en charge à 100 % par la commune							T				
B2-1-L	Pont du Tanoz	Etude géotechnique et nivellement du pont du Tanoz.	28 150	SYMASOL	/	/	/	20	/	/	/	/	/	/								
B2-1-H	Hernance	Elargissement du lit, protection de berges et remplacement de passerelle	136 000	SYMASOL	/	/	/	20	20 DT	10 000	A définir	/	/	20 %	20 %			E	T			
B2-2-H	Rétention	Création de zones de rétention en amont de Veigy et création de sentiers de valorisation des marais	532 000	SYMASOL	3	/	9*	20	10%	282 230	A définir	/	6 400 (2.3%)	52 280 (19%)	28 075 DT (10%)		E	T	T			
B2-3-H	Loisin	Stabilisation de lits et création de bassins de rétention et de pièges à matériaux	695 000	SYMASOL	/	25	/	20	5%	41 657 Etude Mo	/	173 750 sur 695 000	/	A définir	2 082 DT (5%)	E						
B2-4-H	Vignes	Poursuivre l'enherbement des vignes de la zone viticole de Crépy	23 000	SYMASOL / CA 74	AD	/	20	/	/	4 288	/	/	1 025 (24%)	/	CROPP	T	T					
Sous-totaux B2			4 834 187							2 155 948	95 452	173 750	114 469	194 005	60 044							

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation						Programmation						
					Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11	
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres							
Sous-volet B3 – Gérer de façon globale la ressource en eau																						
B3-1	Observatoire	Création d'un observatoire de la ressource en eau	33 000	SYMASOL	AD		20	20	10	/	A définir	/	20 %	20 %	10 %							
B3-2	Azote	Suivi du bilan azote et plus particulièrement suivi des concentrations en nitrates des bassins versants du Pamphiot, du Vion, des Léchères et de l'Hermance	38 000	SYMASOL / PROD.	AD	/	20	/	/	/	A définir	/	20 %	/	/							
B3-3	Pesticides	Prévention relative à la présence de pesticides dans l'eau	72 000	SYMASOL / PROD.	AD	/	20	AD	/	/	A définir	/	20 %	A définir	/							
B3-4	Réseaux	Réduction des fuites sur les réseaux AEP	AD	SYMASOL / PROD.	AD	/	/	20		/	A définir	/										
B3-5	Captages	Retour des eaux de captages au milieu naturel et prise en compte des zones humides dans les autorisations de captages	30 000	SYMASOL / PROD.	AD	/	/	/	10	/	A définir	/	/	/	10 %							
B3-6	Nappe Fessy-Lully	Etude permettant l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques de la nappe des Contamines.	200 000	SYMASOL / SIEA F-L	50	AD	/	50	/	110 502	55 000 (50%)	/	/	24 736	1 574 Thonon 10% sur solde							
Sous-totaux B3			373 000							110 502	55 000			24 736	2 964 .3							
TOTAUX VOLET B			10 555 022							4 866 118												

Inscription au contrat – juillet 2005										Réalisation					Programmation						
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	Part des financeurs en %					Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT					06	07	08	09	10	11
					AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre		AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres						
VOLET C : COMMUNICATION, COORDINATION ET SUIVI																					
Sous-volet C1 – Sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques																					
	Plaquette population	Elaboration et diffusion de plaquettes concernant la mise en œuvre du contrat.	15 000	SYMASOL	50	/	20	/	10	Action annulée et remplacée par une lettre (C1-2) avec une fréquence biannuelle											
C1-2	Lettre	Conception et diffusion de la lettre du Sud-Ouest Lémanique	5 000	SYMASOL	50	/	20	/	10	4 207	50 %	/	814 (20%)	/	15% (DT + Thonon)						
C1-3	Lessives	Promouvoir l'utilisation de lessives sans phosphate auprès des grands distributeurs.	3 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10	Action annulée suite au décret de juillet 2007											
C1-4	Plaquette riverains	Elaboration et diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation à l'attention des riverains et collectivités (statut rivières, devoirs, utilisation phyto...)	8 000	SYMASOL	50	/	20	/	10	6 222	50 %	/	1 365 20% sur TTC	/	10% DT						
C1-5	Information entreprises	Sensibilisation des structures et entreprises aux bonnes pratiques environnementales	10 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10	Action annulée suite à l'étude sur la pollution métallique											
C1-6	Signalétique	Conception et mise en place de plaques rivières et panneaux d'information le long des sentiers et routes aux abords des cours d'eau.	1 200	SYMASOL	/	/	20	/	10	1 155	50 %	/	Reporté sur volet B 240 €	482 (42%)	10% DT						
C1-7	Visites terrain	Mise en place de réunions d'information et de visites de terrain.	10 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10	1 830	50 %	/	363 (20%)	/	10% DT						
C1-8	Film	Réalisation d'un film bilan sur les opérations du contrat.	33 250	SYMASOL	AD	/	20	/	10	Action annulée											
C1-9	Scolaires	Animation auprès des scolaires	89 000	SYMASOL	50	/	20	/	/	40 977	50 %	/	8 195 (20%)	/	614 Thonon						

Inscription au contrat – juillet 2005									
					Part des financeurs en %				
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
C1-10	Info ZH	Réaliser un document d'information sur les zones humides du contrat destiné aux propriétaires et aux collectivités.	13 000	SYMASOL	50	/	20	/	10
C1-11	Internet	Création du site Internet du Contrat de rivières	20 000	SYMASOL	50	/	20	/	10
C1-12	Brochure	Conception d'une brochure de découverte du patrimoine lié à l'eau du bassin versant.	8 000	SYMASOL	AD	/	20	/	10
C1-13	Exposition	Création d'une exposition tournante	10 000	SYMASOL	50	/	20	/	10
C1-14	Manifestations	Organisations de manifestations locales	4 500	SYMASOL	50	/	20	/	10
C1-15	Conso eau	Elaboration d'un document de sensibilisation sur les réductions de consommation d'eau	8 000	SYMASOL	30	/	20	/	10
Sous-totaux C1			237 950						
Sous-volet C2 – Assurer la mise en œuvre des actions en lien avec les outils d'aménagement du territoire (SCOT, PLU ...).									
C2-1	Protection cours d'eau	Protection réglementaire des cours d'eau dans les P.L.U. et le SCOT du Chablais	/	SYMASOL	/	/	/	/	/
C2-2	Urbanisme ZH	Prise en compte et protection des zones humides dans les différents documents d'urbanisme	/	SYMASOL	/	/	/	/	/
C2-3	Zones inondables	Délimitation et protection des zones inondables dans les P.L.U. et le SCOT - PPRi	/	SYMASOL	/	/	/	/	/
Sous-volet C3 – Définir une stratégie foncière									
C3-1	Bande naturelle	Acquisitions foncières d'une bande naturelle le long des cours d'eau	AD	Communes	AD	/	20	Si stratégie foncière	/

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
Pris en charge par NATURA 2000					
Action annulée					
/	A définir	/		/	
4 325	50 %	/	1 034 (24%)	/	517 12% DT
/	50 %	/	20 %	/	10 %
/	30 %	/	20 %	/	10 %
58 716	30 050	/	14 776	482	2 602
Selon opportunité					

Programmation					
06	07	08	09	10	11

Inscription au contrat – juillet 2005									
					Part des financeurs en %				
N°	Intitulé	Nature de l'action	Montant inscrit € HT	MO	AE RMC	Etat	RRA	Dép. 74	Autre
Sous-volet C4 – Mettre en place un programme d'évaluation et de suivi									
C4-1	Chargé de mission	Renouvellement du poste de chargé de mission.	417 300	SYMASOL	50	/	AD	/	/
C4-2	Assistant technique	Renouvellement du poste d'assistant technique	258 160	SYMASOL	50	/	AD	/	/
C4-3	Suivi Qualité Eaux	Suivi de la qualité des eaux de l'ensemble des cours d'eau et de leurs affluents.	45 000	SYMASOL	50 à 60	/	20	AD	/
C4-4	Suivi Piscicole	Suivi de la ressource piscicole	15 000	SYMASOL	50 à 60	/	20	/	/
C4-5	Stations débits	Mise en place se stations de mesure de débits sur le Vion et l'Hermance	8 000	SYMASOL	20 à 60	/	20	/	/
C4-6	Suivi température	Mise en place d'un réseau de suivi des températures	3 000	SYMASOL	AD	/	20	/	/
C4-7	Bilan	Bilan technique et financier du Contrat de rivières.	50 000	SYMASOL	50	/	20	50	/
Sous-totaux C4			796 460						
TOTAU VOLET C			1 034 410						
TOTAL GENERAL			27 756 439						

Réalisation					
Montant engagé € HT 2006-2008	Participations reçues en € HT				
	AE RMC	Etat	Région	Dép.74 part restante *	Autres
253 050	109 800 (43%)	/	80 726 (32%)	/	4 168 Thonon
256 514	107 180 (42%)	/	80 675 (37%)	/	4 605 Thonon
32 976	16 488 (50%)	/	7 888 (24%)	3 296 (10%)	494 Thonon
/	50 à 60 %	/	20 %	/	/
/	20 à 60 %	/	20 %	/	/
1 784	1 070 (60%)	/	600 reportés sur volet B	/	37 Thonon
/	50 %	/	20 %	50 %	/
544 324	262 538	/	169 289	3 296	9 306
603 040					
17 050 808					

Programmation					
06	07	08	09	10	11

Annexe 2 : Grille de porter à connaissances et d'analyse des contrats

Libellé Masse d'eau	Le Foron	Le Pamphiot	Ru le Vion	Ru le Grand Vire	Ru de la Gorge	Ru le Redon	L'Hermance	Form. Glaciaires et fluvio-glaciaire	Commentaires Actions suffisantes bien localisées ?		
N° masse d'eau	FRDR550	FRDR551	FRDR10616	FRDR10677	FRDR11129	FRDR11140	FRDR11815	FR-DO-201			
Statut	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	ME souterraine			
Objectif d'état écologique	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état quantitatif 2015			
Objectif d'état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015			
Objectifs de bon état	2015	2015	2021	2021	2021	2015	2021	2015			
Cause de dérogation - paramètre	/	/	Faisabilité technique - morphologie	Faisabilité technique - morphologie	Faisabilité technique - morphologie	/	Faisabilité technique - morphologie	/			
Problèmes à traiter	Dispositions	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances							
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Mises au normes réglementaire	/	Améliorer le traitement des pollutions urbaines	X	X	X	X	X	X	X	Poursuivre les travaux en assainissement et SDEP
Pollution par pesticides		5D01	Augmenter les surfaces enherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles						X		Les actions du CR ne traitent pas ME Pamphiot et Foron
Substances dangereuses		5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	X	X	X	X	X	X	/	Etude réalisée sur l'ensemble des ME du territoire en juillet 2008
		5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle								Etude complémentaire à faire pour valiser résultats étude 2008
Déséquilibre quantitatif		3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	/	/	/	/	/	/	/	Etude sur les volumes maximaux prélevables à venir en 2009
		3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	/	/	/	/	/	/	/	Comment l'Observatoire de la Ressource en Eau mis en place par le SYMASOL peut-il y répondre?
		5F28	Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	/	/						Comment l'Observatoire de la Ressource en Eau mis en place par le SYMASOL peut-il y répondre?

																				Pas traité dans le cadre du CR	
		/	Sécuriser l'alimentation en eau potable																		
Altération de la continuité biologique		3C10	Supprimer ou équiper les ouvrages bloquant la circulation piscicole			/				0	X	X									Les actions liées au contrat sont insuffisantes. Comment prendre en considération l'ensemble des obstacles inventoriés ?
Dégradation morphologique		3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau			X		0		0	X	X									Les actions liées au contrat sont insuffisantes. Comment traiter tous les tronçons dégradés ?
Gestion locale à instaurer ou développer		3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides			X	X	X	/	0	X	X									Actions suffisantes pour les sites inscrits N2000. Réponses partielles pour les autres sites inscrits au CR.
		1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée		Projet de SAGE sur le territoire													/			
Actions d'accompagnement		/	Mise en place d'un SDEP		X	X	X	X	X	X	X	X	X								Tous les BV du territoire
		/	Mise en place d'un PPRE		X	X	X	X	X	X	X	X	X								Plan de gestion de la ripisylve sur tout le territoire
		/	Mise en valeur des milieux aquatiques		X	X	X	0	X	X	X	X	X								Actions du CR
Commentaires – actions suffisantes pour atteindre l'objectif visé sur la ME ?					oui	oui	?	oui	oui	oui	?	oui									

CODES COULEUR :

Mesures :

En vert foncé : les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaires à l'atteinte du bon état)

En vert clair : les mesures du programme de mesure (2010 – 2015)

En blanc : les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale

X : ce qui a été fait

/ : ce qui va être fait

0 : ne sera pas fait